



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 17 novembre, à 19h30
Salle de spectacles

3ème séance – 2022-2023

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Présidence de M. Dylan Montefusco, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 18.11.2022 à 14h00 et 20h00
- Samedi 19.11.2022 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 20.11.2022 à 14h00 et 20h00

58 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil. (62 Conseillers à la liste de présences)

Sont excusé.e.s : Mmes Lysiane Adamini, Mariline Braz Lopes, Roxane Gubler, Rosana Joliat, Maria Sisto, MM. Antonio Bongiorno, André Cordeiro, Jean-Marc Dupuis, Grégoire Benoît, Jean-François Jeanrichard, Steeve Kocher, Ozcan Suat, Rachid Taaroufi

Sont absent.e.s : Mmes Alessandra Primiceri, Aline Segin, MM. Jonas Kocher, Vita Vito, Basile Zufferey

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Mme Elodie Golaz Grilli
- Une interpellation de M. Stéphane Montabert
- Une question de M. Pierre Borloz

- Une question de M. Ali Korkmaz
- Une question de M. Sanches Cooper
- Une question de Mme Marie Schneider
- Une question de M. Pascal Golay
- Trois questions de Mme Liridona Smakiqi

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 12 et 13 de notre ordre du jour, après le développement du postulat figurant à l'ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

C'est avec une large majorité que cet ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2022
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 7 novembre 2022 sur ses activités du 4 octobre au 7 novembre 2022
 - o Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Marie Schneider intitulée "Pin-pon les pompiers ne passent pas"
 - o Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée "Quel public pour nos institutions culturelles ?"
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission – Préavis N° 28-2022** – Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP, et pérennisation du dispositif. Réponse au postulat Maria Sisto intitulé « Seul c'est bien, à deux c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens »
 - *Les Vert.e.s président-rapporteur*
11. **Dépôt de préavis – discussion préalable**

- o **Préavis N° 29-2022** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission*
Mardi 10 janvier 2023 à 19h30, salle de conférences du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21
Présidence: Commission de Gestion
- o **Préavis N° 30-2022** - Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission*
Lundi 21 novembre 2022 à 19h - Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence: UDC

12. **Motions, postulats, interpellations**

Développement du postulat Verena Berseth intitulé : « Amélioration de la place du Marché »

13. **Questions, propositions individuelles et divers**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2022

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 13 octobre 2022 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

M. le Président annonce que le Bureau n'a reçu à ce jour aucune démission et ouvre la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

• M. le Président

Vous me permettrez de commencer à nouveau ce point par un carnet noir. Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Philippe Conod ancien Conseiller et Président du Conseil communal. En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

Je vous annonce avoir reçu un courrier relatif aux macarons de stationnement, celui-ci a été transmis à la Municipalité pour traitement. Je les remercie de bien vouloir me tenir informé de la suite qu'elle compte y donner.

Manifestations : J'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal à la soirée réservée en l'honneur aux nouveaux naturalisés, ainsi qu'à la remise du prix du Conseil communal à l'occasion de l'Innovation by Design Challenge.

Jetons de présence : Je remercie les Présidents des diverses Commissions de bien vouloir transmettre leurs listes de présence à Mme Corrine Simon au plus tard le mercredi 30 novembre. Passé ce délai les jetons de présence seront honorés en juin 2023.

Le Bureau constate avec surprise que des postulants ont été invités à présenter leurs projets aux Commissions chargées d'étudier, notamment, les préavis 24-2022 et 28-2022. Nous vous rappelons que l'auteur d'un postulat ou d'une motion peut représenter son groupe politique dans une Commission de préavis. À l'exception de celle où le droit d'initiative est renvoyé par le Conseil communal séance tenante à une Commission. A cet effet, le Bureau suggère de ne plus inviter des Conseillers communaux à présenter leurs droits d'initiative aux séances de préavis.

Enfin, je vous rappelle que les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui sera comptabilisée pour le versement de vos jetons de présence.

J'ouvre la discussion :

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

J'ai une question : Gérard X, Y pose un postulat et demande une commission est-ce que la personne a le droit d'être invitée ? Est-ce que la personne n'a pas le droit d'être invitée ? Est-ce que la personne a le droit de venir aux débats, mais n'a pas le droit de voter ?

- **M. le Président**

Du moment que la personne dépose un droit d'initiative, postulat ou motion, si c'est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport, que la Municipalité revient quelque temps plus tard avec un préavis, l'auteur de ce postulat ou de cette motion a le droit d'assister et de voter dans la commission. Par contre, elle n'a pas le droit d'assister à une commission qui serait renvoyée le jour même à une commission pour statuer sur la prise en considération ou non du droit d'initiative.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Donc, la personne peut participer quand la commission revient depuis la Municipalité ?

- **M. le Président**

Oui, absolument. Par contre, du moment où le Conseil renvoie un postulat, par exemple, à une commission, la personne est invitée, elle a le droit de venir, mais elle ne participe pas au vote, aux délibérations.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité ainsi que les deux réponses aux interpellations. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité qui, ce soir, est au nombre de six puisque M. Didier Divorne est retenu à son domicile pour des raisons de maladie, il vous prie de bien vouloir l'excuser. En dehors des documents écrits que nous avons envoyés, nous n'avons pas d'autre communication orale et nous sommes à votre disposition pour toute question ou remarque.

M. le Président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion :

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je remercie la Municipalité pour l'ensemble des communications. Je souhaitais avoir des précisions sur deux points des communications : premièrement, la Municipalité nous informe qu'un courrier sera envoyé aux commerçants et aux propriétaires d'immeubles possédant des enseignes lumineuses, pour expliquer les mesures destinées à faire des économies d'énergie liées à l'éclairage des bâtiments non résidentiels et des enseignes lumineuses, selon le décret du Conseil d'Etat sur la consommation d'électricité. Je me posais la question si ce décret touchera également les bâtiments de la Commune, notamment cette Grande salle qui illumine une œuvre d'art et également les lieux culturels. Je souhaitais également demander ce qu'il en est des mesures et du plan d'actions pour la Ville de Renens suite à mon interpellation du 13 octobre. Ma deuxième question concerne l'Observatoire romand de la culture, j'aurais souhaité savoir si cette Observatoire aura un coût pour la Ville de Renens ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

S'agissant de l'éclairage public, dès l'instant où nous demandons aux commerçants d'atténuer, voire de réduire leur consommation, il est évident que l'on va procéder dans la même intention. On ne pourrait pas demander aux gens d'atténuer complètement leurs éclairages et ne garder que les nôtres. On est dans la même dynamique, on a cette volonté de réduire notre consommation d'énergie pour éviter toute pénurie et on s'inscrit dans cette dynamique-là. S'agissant de l'Observatoire romand de la culture, Madame Jaccard va vous répondre.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Il y a effectivement une cotisation annuelle autour de CHF 800.00 qui est prise sur notre budget ordinaire.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je reviens également sur le communiqué que l'on a reçu cet après-midi par rapport aux économies d'énergie. Un point m'a frappé, c'est quand il est dit : « l'extinction des appareils électroniques entre 22h00 et 06h00 ». A mon avis, à partir de 17h00 ou 18h00, il n'y a plus personne qui travaille dans les locaux de la Commune. Chacun en partant éteint ses appareils électroniques, je ne vois pas pourquoi on les laisserait allumés jusqu'à 22h00. Si on mettait 18 ou 19h00 maximum, chacun éteint son éclairage, sa place de travail etc... Et sinon, qu'est-ce que vous entendez par appareils électroniques ? Est-ce que c'est les ordinateurs centraux ? est-ce que cela va affecter le site web parce qu'on éteint l'ordinateur la nuit ? Que va-t-il se passer ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Quelques fois, des collaborateurs restent au-delà de 18h00. Vous savez qu'on est quelques-uns, des fois, à travailler tard : typiquement nos séances de Municipalité qui débutent le plus souvent à 13h30 et se terminent à 18h30-19h00. Et il y a encore des personnes qui sont là parfois pour valider des décisions municipales que nous avons prises. L'intention c'est de, tant que faire se peut, réduire les plages durant lesquelles les équipements sont allumés. Typiquement, nous avons un certain nombre d'équipements qui sont maintenant « auto-éteints », notamment le week-end, le soir, je pense aux numériseurs, aux scanners etc... Il y a un système qui a été mis en place, qui éteint ces équipements de manière à économiser de l'énergie sur le week-end. C'est dans cette intention-là que l'on va réduire les équipements. Je ne peux pas vous répondre si on peut couper complètement les serveurs. Quelle serait l'incidence d'un serveur qui serait éteint le soir... J'ai besoin de me renseigner pour vous répondre. On a aussi des travaux de maintenance et de redondance sur les serveurs le soir. C'est peut-être des éléments que l'on ne peut pas arrêter comme cela. Mais je n'ai pas toute l'information, je vous l'apporterai lors d'un prochain Conseil.

- **M. Marie Schneider, Fourmi rouge**

C'est à propos de la réponse écrite que j'ai reçue à mon interpellation « Pin-pon les pompiers ne passent pas ». Cette réponse ne me convient absolument pas, il va sans dire. Cela revient, en gros, à dire qu'il faut attendre de brûler pour que les responsables fassent quelque chose. Je vais laisser la commission du feu prendre le relais sur cette affaire et si cela ne se passe pas correctement, je me permettrai de revenir plus tard.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je profite de la réponse qui a été amenée à Mme Marie Schneider pour poser deux questions. La première : J'avais ici posé une question sur la problématique de certaines rues qui étaient interdites aux camions de pompier et j'aimerais savoir où est-ce que ça en est, je crois que vous en parlez à demi-mots dans la réponse. Mais cela fait plus d'un an et il me semblait pourtant que cette problématique était assez facile à résoudre avec un panneau qui donnait exception aux véhicules du feu. Et pour rappeler aussi que, sauf erreur de ma part, je n'ai toujours pas reçu de réponse à mon interpellation et au postulat que j'avais fait concernant les manques de moyens et d'effectifs au service du feu.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Par rapport aux panneaux, il ne me semble pas nécessaire d'indiquer qu'en cas d'urgence, avec des feux bleus, un véhicule est autorisé à remonter un sens unique. Pardonnez-moi, mais je pense que le bon sens... Est-ce qu'il faut dire qu'un hélicoptère peut se poser sur un terrain de foot lorsqu'il y a un blessé ? Est-ce qu'il faut dire aux gens qu'un véhicule peut remonter une rue lorsqu'il y a une urgence avec des feux bleus et bannir l'expertise des chauffeurs ? là, on a répondu « non ». C'est une position qui se discute, mais il nous semblait qu'on avait à faire à des gens, à une population intelligente. Quand vous êtes avec votre véhicule et qu'un feu bleu s'annonce, qu'une ambulance s'annonce, vous allez la laisser passer, vous la contournez. On ne trouvait pas utile de le dire et on ne l'a pas fait.

Pour le deuxième point, on vient de terminer un règlement du personnel qu'on a communiqué aussi récemment à nos collaboratrices, collaborateurs, qui détermine à quelles conditions un collaborat.eur.ice peut effectuer des services au sein du SDIS. Il y a des services dans lesquels il est compliqué de libérer un collaborateur toute une journée parce que ce sont des tâches qui ne sont faites que par une seule personne et qui peuvent entraver le système complet. Il y a des services dans lesquels c'est plus facilement possible de libérer un ou deux collaborateurs parce que le reste de l'équipe porte la tâche. On a dû réfléchir à trouver un modèle qui soit respectueux aussi des collaborateurs qui sont dans nos services et on pourra vous montrer, peut-être au prochain Conseil, la décision communale que nous avons prise et

on pourra faire le texte qui va avec. On trouverait pertinent de soumettre d'abord aux Services avant de venir vers le Conseil, parce qu'on voulait être sûrs qu'il y ait une adhésion de la part des Services et que l'on se soit concertés sur le volume d'heures et les conditions d'accès au SDIS. En espérant ainsi avoir répondu à vos questions.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Pour compléter ce qu'a dit M. le Syndic, il a été introduit une formation au niveau de la Pol pour permettre au SDIS d'accéder à toutes les rues, ce qui leur permettra de s'habituer aux ruelles et aux rues qui, en cas d'incendie, passent directement avec l'expertise et les moyens en rapport.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Je remercie Mme Schneider de faire confiance à la commission du feu. La commission du feu est une commission consultative. Il y a 6 ans que je siège à cette commission, j'ai vu passer déjà 3 commandants et, à chaque fois, c'était la même histoire : la difficulté d'accéder aux sinistres. Il y a un règlement qui a été fait en 2013, qui a été voté par le Conseil, mis en vigueur au 1^{er} janvier 2014 qui disait que pour chaque intervention il existe un rapport. Je ne peux pas croire que ces difficultés d'arriver à un sinistre n'étaient pas connues des personnes qui lisent un rapport. Et, surtout, dans la réponse de la Municipalité ce qui fait un peu peur c'est que les immeubles construits en 2015 jusqu'en 2022 sont obligés d'être aux normes. Et les autres ? Est-ce que les locataires auraient le droit de savoir qu'ils s'apprêtent à louer un appartement dont l'immeuble n'est pas aux normes. Est-ce qu'il faudrait présenter un postulat en disant « les régies, les propriétaires doivent mettre une plaquette à l'entrée de l'immeuble » afin que, peut-être, les locataires s'arment éventuellement d'un extincteur s'ils ne veulent pas brûler.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Ce qu'il faut noter, c'est qu'il y a une nouvelle norme qui entre en vigueur avec la police des constructions, qui fait que tous les nouveaux bâtiments doivent répondre à cette norme. Et concernant les anciens bâtiments, il faut s'organiser avec les régies et c'est très compliqué à faire. Le Commandant répondra à vos préoccupations lors de la prochaine séance du 30 novembre.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je m'élève un petit peu contre ce que vous dites, Mme Castillo, je ne veux pas laisser croire qu'à Renens les gens soient à risque d'un incendie sur lequel les pompiers n'auraient pas la capacité ni la possibilité d'intervenir. Comme le dit M. Niang, les règles changent. Typiquement, aujourd'hui, les garde-corps doivent être plus hauts qu'avant, mais un bâtiment ancien n'a pas obligation, à moins de travaux, de changer son garde-corps. L'évolution des normes de sécurité se fait au fil du temps. Et, par ailleurs, il y a peut-être des propriétaires si on devait leur dire d'un coup, d'un seul : « vous vous mettez aux normes énergétiques et de sécurité », certains propriétaires seraient extrêmement récalcitrants, disant que cela fait trop de charges et qu'ils n'en ont pas les moyens, mais qu'ils le feront lors de travaux. Il y a effectivement une volonté d'être équilibrés dans les mesures que nous prenons. Et pour avoir lu, pour avoir fait quelques rapports du SDIS, je ne me souviens pas qu'on nous ait dit qu'ils aient tout le temps, toujours, des difficultés à accéder aux incendies. On vit dans une Ville qui est dense, quelques fois c'est sans doute difficile d'y accéder, quelques fois il y a des heures qui sont moins pratiques pour accéder aux lieux de sinistres, mais je n'ai pas cette connaissance-là. Vous nous le signalez, on ira M. Niang et moi interroger notre Commandant, M. Chatelan, pour savoir si, effectivement, on est dans une ville qui est particulièrement délicate d'intervention et on vous renseignera sur ce thème-là au prochain Conseil. Mais restons sereins et ne crions pas au loup trop fortement.

- **Mme Ndeye Awa Diédhiou, PSR**

Au nom du PS, je souhaiterais remercier Mme Juliette Lerch, chargée de projet environnement et durabilité et le service gestion urbaine et développement durable pour l'organisation des ateliers « Fresque du Climat » qui ont eu lieu les 7 et 10 novembre à l'attention des Conseillères et Conseillers communaux. J'ai eu beaucoup de plaisir à y participer, j'ai appris beaucoup de choses qui me seront bien utiles pour une bonne compréhension des enjeux du plan climat à venir. Merci pour la belle réussite de ces deux moments.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Renens est une ville en constante évolution, liant culture et innovation. Ce n'est pas qu'une phrase, mais bien une réalité que j'ai pu vérifier en me rendant à deux événements récents. D'abord celui de l'inauguration du Colossal d'Art Brut, l'OrganuGamme qui a eu lieu le 5 novembre à la Ferme des Tilleuls et qui expose désormais un géant de 14 mètres de hauteur et qui est accessible à la population renanaise 24h/24. D'autre part, j'ai participé à l'événement Innovation by Design Challenge organisé conjointement avec la Ville de Renens, l'ECAL, l'EPFL, Inovo, les Ateliers de Renens et les HIG. Les projets innovants présentés par ces jeunes talents m'ont convaincu que l'évolution de notre société passera forcément par l'investissement dans des projets soucieux de l'environnement et qui permettront de créer de nouvelles opportunités d'emploi. J'ajouterai que la Commune de Renens a beaucoup de chance d'avoir un lieu de culture comme la Ferme des Tilleuls et un lieu de créativité comme l'ECAL sur son territoire. Et que les projets culturels et novateurs comme ceux-ci doivent continuer à être soutenus financièrement par notre Commune. Soutenir la culture, le design et les jeunes start-up est une belle initiative qui contribue aussi à bonifier l'image de notre Ville. Je remercie M. le Syndic et M. le Président qui sont intervenus lors de ces événements.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse et Mme Jaccard, Municipale pour la sienne. Par contre, M. le Syndic, vous ne m'avez pas donné d'information quant au plan d'actions sur les mesures d'économies d'énergie de la Ville de Renens pour lequel j'avais déposé une interpellation le 13 octobre.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je n'ai pas la mémoire de ce que vous avez déposé le 13 octobre et je ne suis pas en première ligne sur le plan de réduction de l'énergie à la Ville de Renens. On a un groupe de travail qui le fait, qui reprend les consignes de la Confédération, du Canton et qui les met en action également avec la Préfète, le Canton sur notre territoire. Il me manque votre question, Mme Golaz-Grilli, je ne m'en souviens pas.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

L'interpellation que j'avais déposée était en lien avec les économies d'énergie et quelles mesures la Ville de Renens allait prendre. Notamment, par rapport aux diminutions de degrés dans les bâtiments qui ne sont pas utilisés ou même dans les bureaux. Est-ce que l'eau chaude allait être coupée dans certains endroits, ce qui n'est pas forcément nécessaire pour certains lieux de l'administration. Enfin, il y avait toute une série de mesures que je mettais en avant et je demandais si la Municipalité allait mettre en place un plan avec des mesures et qui allait être distribué à l'ensemble du personnel de la Ville de Renens et ma question est : Est-ce que vous avez créé ce plan et est-ce qu'il existe et est-ce que l'ensemble des collaborateurs ont pu avoir les informations nécessaires ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le communiqué est sorti cet après-midi, le 17 novembre et il dit quelles sont les mesures que nous allons prendre et cela répond, notamment, à l'éclairage public, aux éclairages de Noël aussi, nous avons décidé de supprimer cet éclairage dans toute la Ville, à l'exception des

décorations lumineuses de fête du sapin de la Place du Marché qui restera, lui, illuminé toute la nuit. Les bâtiments publics : abaissement du chauffage aux seuils minimaux légaux, soit 20.5° dans les bureaux et salles de classe, 18° dans les salles de gym, 7° dans les hangars et espaces de stockage. Réduction des zones éclairées au sein des bâtiments, extinction des appareils électroniques entre 22h00 et 06h00. Et on complète cette campagne de sensibilisation interne par des courriels, par des vidéos, qu'on est en train d'enregistrer pour nos collaborateurs pour leur dire ce que nous allons faire. On est tellement conformes avec ces premières mesures à tout ce que la Confédération, le Canton nous demandent de faire. Ce document est sorti aujourd'hui. En espérant ainsi avoir répondu à votre question. Ce document sera aussi envoyé aux Membres du Conseil communal. *(Il a été envoyé par courriel aux membres du Conseil cet après-midi même, le 17 novembre).*

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

La Ville de Renens offre pléthore d'activités à ses Conseillers communaux à ce que je vois. Au nom du petit groupe qui s'est rendu à la plateforme « Logements Ouest lausannois », on tient à remercier la Municipalité et le Service concerné, principalement le SDOL, d'avoir invité les Membres du Conseil communal et on ne peut que vous inviter, l'ensemble des Conseillers communaux, à aller à ce genre de séance : c'était vraiment une séance intéressante. Ça nous évite aussi peut-être d'enfoncer des portes ouvertes. On a pu se rendre compte que l'administration communale travaillait sur les sujets. Et là, sur les logements particulièrement, ce qui était intéressant c'est qu'il y avait aussi des personnes des gérances, donc une représentativité assez large. Merci de nous avoir permis de pouvoir suivre ces services.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je reviens juste par rapport à la réponse de M. le Syndic et le complément d'information de M. Niang par rapport à ces accès. Comme vous le dites, il fait bon sens lorsqu'on a des signaux bleus qu'on prenne des sens interdits, que l'hélicoptère puisse se poser là où il veut. La question n'est pas là. Notre demande est de pouvoir donner en tout temps aux pompiers pour qu'ils puissent passer dans ces chemins, qu'ils puissent faire des reconnaissances et puissent gagner du temps lorsqu'ils seront sur une intervention dans ces chemins où ils ont de la difficulté à trouver où est la borne hydrante ou éventuellement où stationner leur camion pour interagir de la meilleure manière. Vous nous dites que vous avez décidé d'un commun accord de ne pas mettre en place ces panneaux et, derrière, j'ai M. Niang qui me dit qu'ils sont en train de parler avec la police pour justement avoir une autorisation. J'aimerais bien avoir une réponse claire, s'il vous plaît. Et quant aux interpellation et postulat, je me réjouis de recevoir votre réponse écrite.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

J'ai été très clair. C'est dans le cadre des entraînements qu'on essaie de voir avec la police pour accéder à toutes les rues. Ça ne change rien à ce niveau-là. Ils s'habituent aux ruelles et aux rues. Pour le reste, je suis les propos du Syndic.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je rebondis également sur la même interpellation de notre collègue, Mme Schneider. Je ne suis pas sûre d'avoir compris exactement les informations données par M. le Syndic. Je m'exprime : vous avez parlé de l'obligation ou pas de mettre aux normes certaines choses, comme par exemple les garde-corps. Mais on est d'accord que les garde-corps appartiennent à l'intérieur d'une propriété. Là, il y a le fait de pouvoir accéder à des chemins, à des routes communales de ma compréhension, mais peut-être que je me trompe... c'est de la compétence de la Commune que ces chemins soient accessibles en tout temps, notamment dans des situations d'urgence. J'entends par là que s'ils ne sont pas adaptés, s'il faut revoir les sens de circulation ou aménager, on est bien d'accord que ce n'est pas à la charge des propriétaires de mettre en conformité pour que des services d'urgence puissent intervenir. On parle bien en

fait d'une responsabilité de Commune d'avoir des accès qui soient en tout temps sécurisés. Cela veut dire que si ces chemins ne le sont pas, c'est la Commune qui porte la responsabilité d'avoir un retard dans une intervention ou un souci. Je pense que la piste qu'a donnée Mme Castillo, soit d'utiliser d'anciens rapports pour voir où il y a des potentiels d'amélioration, ça ne veut pas forcément dire qu'il n'y a pas eu une bonne intervention, mais, comme en tout temps on peut utiliser l'expérience du passé pour nous améliorer. J'aimerais juste confirmer que l'on parle bien de la notion de responsabilité et que cela n'incombe pas aux propriétaires. J'enlève tous les cas d'exceptions que sont les chemins privés, les servitudes etc... Quand bien même s'il y a un chemin privé, il faut quand même trouver une possibilité d'intervention qui soit de la manière la plus rapide et la plus sécuritaire possible.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous sommes responsables effectivement de la voirie publique. Je pose une question : est-ce que nous devrions exproprier des gens pour qu'un camion 40 tonnes puisse passer sur un petit chemin ? Quelles relations aurions-nous avec les différents propriétaires qui bordent ce petit chemin ? Cela devient très, très compliqué. A ma connaissance, sur la Ville de Renens, les interventions peuvent se faire pour des ambulances, le feu. Je vais encore aller vérifier ceci avec notre Commandant du SDIS, à savoir s'il y a des lieux particulièrement préoccupants. Mais on ne veut pas se substituer sur des chemins privés aux propriétaires qui en sont les bordiers immédiats. Il y a des chemins où je nous vois mal élargir beaucoup plus la route. Mais pour l'ensemble du territoire, je suis en Municipalité depuis pas mal d'années quand même déjà, on n'a jamais signalé qu'un lieu était inaccessible avec un véhicule prioritaire.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Pour rebondir, j' imagine qu'un propriétaire d'un chemin privé ou des bordiers etc... je pense qu'il doit être informé qu'il y a des difficultés d'intervention pour accéder à son habitation et qu'il y a peut-être des temps d'intervention qui sont plus longs. Après, si lui veut améliorer la chose, cela reste de son plein gré. Mais je pense qu'on a peut-être une communication à faire. C'est pour cela que c'est peut-être intéressant de travailler avec la police, le Commandant des pompiers pour pouvoir accéder en tout temps et aux lieux en cas de problème.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On va relayer ceci au Commandant des pompiers pour avoir une réponse qui soit concertée avec le SDIS en professionnel et nous.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je voulais juste, au nom de la Fourmi rouge, remercier la Municipalité parce qu'on a pu être accueillis à la Ferme des Tilleuls. Tous les partis politiques ont été invités, si je ne m'abuse. Merci pour cette présentation, pour le temps que vous avez pris pour nous expliquer le fonctionnement. Merci à la Fondation en la personne de Mme Marianne Huguenin qui nous a donné des explications. Merci au Conseil communal qui a donnée des subventions et qui permet à la structure de fonctionner. On a vu aussi que c'est une équipe qui est présente. Melchior est passé pour remettre l'électricité. Merci pour le fonctionnement, merci pour ce qui est fait. A titre purement personnel, quand je suis passé dans cet OrganuGamme, j'ai eu un petit quelque chose au fond de moi qui a dit : « c'est comme le Palais Idéal du Facteur Cheval ». Je suis un grand rêveur, donc j'aime beaucoup ce côté-là. Merci infiniment parce que ça fait plaisir et ça fait du bien, on se sent fort et on a l'impression qu'on peut écraser agréablement le Musée de l'Art Brut avec nos trucs à nous... Non, ce n'est pas vrai. On a l'impression de faire partie de quelque chose de grand et merci beaucoup à vous.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

J'ai une question à la Municipalité : derrière la Ferme des Tilleuls, le long de la route de Lausanne, je pense qu'il y avait les plus grands arbres qui existaient à Lausanne, c'était des

peupliers. On les coupés. Est-ce qu'on les a coupés pour la visibilité de ce grand objet qu'on a ramené de la France il y a quelques années ? ou ont-ils été coupés pour les travaux du Métro ou du Tram ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Ces peupliers qui ont dû être abattus, l'ont été parce que la plateforme du Tram va passer exactement à cet endroit. C'est donc pour permettre le passage du Tram qu'il a fallu faire de la place. Chaque arbre abattu est compensé, on l'a déjà dit, mais c'est important de le rappeler. Si je peux encore ajouter quelque chose : on a fait quelque chose avec ces troncs. Ces troncs ont été entreposés et ont servi d'exercice à des apprentis bûcherons pour faire des sculptures, pour apprendre à tailler le bois et ces œuvres seront exposées le 6 décembre devant l'esplanade de la Salle de spectacles. On a utilisé tout ce qu'on pouvait et faire rêver aussi autrement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

La commission des Finances s'est réunie en séance ordinaire le lundi 14 novembre 2022 avec à l'ordre du jour le préavis 30-2022 « Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye ». Bien que le préavis mentionne « sans incidences financières » il y aura bien des conséquences financières dans les prochaines phases du projet. Merci aux commissaires d'en tenir compte lors de leur travail.

Le reste de la séance a été consacré à la délibération concernant le budget. Mais c'est une autre histoire dont vous entendrez parler au Conseil de décembre.

M. le Président remercie M. Richard et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Richard et sa commission pour leur travail et passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président passe la parole à Madame Muriel Rossel, Présidente de la commission pour la lecture de son rapport.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

La CUAT a pris l'habitude de se retrouver le lundi avant le Conseil à moins qu'il n'y ait pas d'objet. Nous essayons donc de nous rencontrer une fois par mois.

La Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire, présidée par Muriel Rossel du PS, s'est réunie ce lundi 14 novembre.

Invitée :

Mme Tinetta Maystre, Municipale de l'Urbanisme et Travaux

La CUAT a effectué un rapide tour d'horizon des différents sujets à venir dans la commune :

1) PACOM

Il est parti dans les services du Canton en avril 2022, mais aucune nouvelle à ce jour quant à une date de retour. La commune le déplore car cela devient de plus en plus difficile de temporiser avec les propriétaires dont les projets sont en attente (selon l'art 47 de l'aménagement du territoire). Pour le moment il n'y a eu qu'un seul cas où il n'a pas pu être possible de retenir le projet.

Dès le retour du Canton, Mme Maystre partagera les remarques du Canton à propos du PACOM avec la CUAT. Ensuite il y aura la mise à l'enquête.

2) Préavis à venir :

- **Galerie de Broye** (voir préavis 30-2022). A ne pas confondre avec la mise à l'air libre du Ruisseau de Broye (projet en cours d'élaboration).
- **Parc du Chêne** : un plan d'affectation (=plan de quartier) a été proposé et envoyé au Canton. Il reviendra sûrement avant le PACOM car il est très simple. A son retour il y aura une mise à l'enquête, un préavis pour traiter les oppositions puis un préavis d'étude.
- **Pépinière Meylan** : Mise en « zone réservée » de la parcelle promise à un investisseur. Cette zone est une zone « blanche » dans le PACOM. L'entreprise Meylan a souhaité mettre en vente et a un acquéreur potentiel. Cependant, la Commune est intervenue pour mettre cette parcelle en zone réservée. La zone réservée signifie une attente de min 5 ans. En effet cette zone pourrait accueillir mille habitants et nécessite une réflexion quant aux infrastructures. La commune n'a actuellement pas les forces en personnel de mener tous les projets en parallèle.
- **Priorités actuelles de la commune :**
Malley - Gazomètre
Gare - Terminus (Nord des voies CFF)

3) Question de commissaires de la CUAT :

- **Q :** à propos de la nouvelle **barrière sur le trottoir Rte de Florissant** : cette barrière oblige les piétons à changer de trottoir. Proche de l'arrêt du bus, elle n'est pas en lien avec un passage piéton.
R : Mme Maystre répond que cette barrière est une décision unilatérale des propriétaires. Il n'y a apparemment pas de servitude, mais la route est étroite. La commune souhaite négocier avec la PPE propriétaire.

M. le Président remercie Mme Rossel et ouvre la discussion :

• **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Je souhaite rebondir par rapport à l'information comme quoi Meylan va quitter Renens. C'est une société qui vend, depuis de très nombreuses années, des fleurs, beaucoup de verdure et des arbres. Je trouve vraiment très regrettable que cette société quitte Renens. Il y a de nombreux terrains avec beaucoup de verdure, beaucoup de plantes qui ne sont pas que sur Renens, mais également sur Jouxens et c'est malheureusement probablement beaucoup de

parties vertes qui partiront. Il serait vraiment fantastique que l'on puisse garder au moins la partie de la parcelle, de réfléchir à ce que l'on pourrait faire pour garder un poumon de verdure sur ce grand endroit où se trouve actuellement sur Renens les bureaux de Meylan. A part cela, il y a également l'endroit où sont vendues les plantes. Je ne sais pas si Meylan est propriétaire de cet endroit-là, mais ce serait aussi un chouette endroit pour faire une bibliothèque de vêtements ou une bibliothèque d'objets, de machines etc.... On pourrait garder cet endroit.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Evidemment, les informations sont un peu croisées, donc c'est compliqué. Il s'agit de la parcelle où Meylan stocke ses plantes et ses arbres en pots. On ne parle pas du reste et on n'est pas dans l'entreprise. Le magasin que vous citez est à Crissier. Je doute d'ailleurs qu'ils le ferment, mais c'est leur politique. Nous regrettons évidemment beaucoup que la pépinière, en tant que telle, avec son siège s'en aille. Mais comme dit : nous voulons soigner la suite et ne rien précipiter. D'où la demande qui viendrait, mais ce sera expliqué dans un préavis, de faire de cette parcelle qui est le long du ruisseau des Beaumettes, d'en faire une zone dite réservée. Mais vous aurez l'essentiel dans le préavis à venir. Il est vrai que, vues les relations avec la CUAT, on l'a pré-informée de ce travail, mais ça viendra encore tout tranquillement au Conseil communal quand il sera l'heure de le faire.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je vais retirer ma question écrite à la Municipalité. Parce que j'ai vu effectivement des petites villas « Sam-suffit » qui veulent protéger leurs petites catelles des chaussures de pauvres. On doit traverser au moins deux fois pour se rendre de Florissant à l'arrêt de Broye à pieds. Effectivement, ce serait bien d'aller négocier avec les propriétaires directement pour voir si on peut faire quelque chose, car c'est très désagréable. J'aimerais savoir ce que l'on risque également pénalement, si on y va quand-même. Il y aura la police ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Qu'est-ce qu'on risque ? Que l'on soit dénoncé au Préfet ou dénoncé à la Justice de Paix, c'est possible. Mais il n'y a pas encore de panneau qui l'indique.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Mais il y a bien des panneaux : interdits aux piétons, c'est chez moi, on ne marche pas....

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

C'est juste, c'est tout à fait regrettable. Mais on va trouver une solution.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Merci, je retire ma question.

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie Mme Rossel et sa commission pour le travail effectuée et passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président-rapporteur de la CRI.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

La commission de l'ORPC s'est réunie en séance plénière le 1^{er} novembre afin de valider le budget 2023. Celui-ci a été accepté avec une abstention. Je profite de cette intervention pour rappeler aux Membres de la CRI l'invitation faite pour le 23 novembre à 19h30 à la Salle de conférences, juste en dessus. C'est pour la dernière séance de l'année. Le rapport de l'ORPC ayant été fait au niveau du budget en début d'année, nous rapporterons en début d'année prochaine quand les comptes auront été adoptés.

M. le Président remercie M. Borloz et passe la parole à Mme Marta Pinto Présidente-rapporteur de la PolOuest

- **Mme Marta Pinto, Fourmi rouge**

Ayant manqué à mes engagements vis-à-vis de ce Conseil concernant mon rôle de rapporteuse en qualité de membre de la Commission intercommunale de la PolOuest, voici la chose rectifiée avec ce rapport.

Le Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest s'est réuni à 3 reprises cette année 2022.

Le 30 mars 2022 à Bussigny, le 11 mai à Crissier et le 5 octobre à Villars-Ste-Croix. La séance du 14 septembre ayant été annulée.

La séance du 30 mars 2022 a porté sur une présentation du rapport d'évaluation du projet REGIO – projet de police intégrée décentralisée suivie de plusieurs questions des conseillères et conseillers communaux. Une pétition intitulée « un café avec un policier » a été déposée par M. Fürst et une commission ad hoc crée pour son traitement.

Le Conseil intercommunal de PolOuest a adopté à l'unanimité la quotité des indemnités des membres du Comité de Direction. Ainsi, l'indemnisation du Président du Comité de Direction est portée à CHF 10'000.- par année et celle du vice-président du Comité de Direction à CHF 4'000.- par année.

Dans cette séance, une interpellation « Égalité hommes/femmes à la PolOuest » a également été déposée par M. Giroud.

Deux questions ont été posées en lien avec l'audit interne qui était en cours à la Police de l'Ouest lausannois concernant un feed-back et son accessibilité pour les membres du Conseil intercommunal. L'extrait du pv de cette séance précise je cite « qu'un document sera rédigé dans le respect de la sphère privée des personnes nommées dans cet audit ».

La séance du 11 mai 2022 a porté sur l'adoption à l'unanimité des comptes de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois arrêtés au 31.12.2021 ». Le rapport de la Commission de gestion de l'exercice a également été adopté à l'unanimité.

Le Comité de Direction a déposé dans cette séance un préavis portant sur le renouvellement des caméras et des interphones de l'Hôtel de police.

Le comité de Direction a répondu à l'interpellation de M. Giroud intitulée « Égalité hommes/femmes à la PolOuest ».

M. Giroud a déposé dans cette séance une interpellation « mise en œuvre de la convention d'Istanbul à la Pol ».

La séance du 5 octobre dernier remplaçait la séance du 14 septembre annulée, le quorum n'ayant pas été atteint. Le lendemain de cette séance annulée le CODIR a communiqué à la

Commission intercommunale de la PolOuest par courriel je cite « la décision de mettre un terme de manière ordinaire aux rapports de travail qui lient cette dernière à Monsieur le Commandant Frédéric Schaer. Le terme du délai de congé est fixé au 30 novembre 2022. Monsieur Frédéric Schaer étant libéré de son obligation de travailler jusqu'à ce terme. ». La séance du 5 octobre a porté sur les discussions concernant les préavis pour le renouvellement des caméras et des interphones de l'Hôtel de police (voté à l'unanimité) ainsi que l'acquisition de casques balistiques personnels et de sacs de transports (préavis amendé, validé à la majorité). De plus, le Conseil intercommunal de PolOuest a voté le préavis concernant l'augmentation du personnel de l'unité de trafic (oui à l'unanimité) et le budget 2023 (voté avec 1 abstention, à la majorité) suite au rapport de la commission. Le CODIR a également répondu à la pétition de M. Fürst et à l'interpellation de M. Giroud.

Nous avons une prochaine séance fixée l'année prochaine au mois de mars et je me réjouis déjà de vous la rapporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président remercie Mme Pinto pour son rapport, les Membres de la commission pour le travail effectué et passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu à ce jour aucune information à ce sujet, j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de commission – Préavis N° 28-2022 –

Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP, et pérennisation du dispositif. Réponse au postulat Maria Sisto intitulé « Seul c'est bien, à deux c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens »

M. le Président invite Mme Cristina Baquero, en lieu et place de Mme Roxane Gubler excusée, à faire lecture du rapport de la commission.

- **Mme Cristina Baquero, Les Vert.e.s**

La commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 à 19h00, à la salle de conférence du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21.

Elle était composée de Cristina Baquero, Verena Berseth, Elisabete Cunha, Elodie Golaz Grilli, Gérard Duperrex, Chiara Storari, Robert Mulopo, Roland Delapierre et Roxane Gubler (président-rapporteur).

La postulante Mme Maria Sisto, invitée, était absente.

La municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Nathalie Jaccard, Conseillère municipale, Mme Nathalie Cauvin, Adjointe de la Cheffe de service pour les secteurs Jeunesse-Affaires scolaires et par M. David Burnier, Travailleur social de proximité.

Pour rappel, le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal les charges et revenus financiers pour le développement du projet Bienvenue chez Toit et la création d'un poste supplémentaire de travailleur.euse social.e de proximité (TSP) à 60%.

Contexte

En 2011, dans le cadre du préavis N°106-2011, le Conseil communal a validé la communalisation du CRA et la création d'un poste de TSP à 80%, rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport. Le TSP est rentré en fonction au 1^{er} septembre 2011. Suite à cela, les jeunes de 12 à 25 ans de Renens bénéficient de diverses animations de loisirs et d'un accompagnement individuel et collectif pour mener à bien divers projets.

En 2020, la crise Covid a révélé de nouvelles problématiques chez les jeunes :

- ruptures dans les parcours des jeunes (scolaires, familiales, socioprofessionnelles)*
- inquiétude autour de la santé mentale des jeunes*
- violence à nouveau visible, alors que cela n'arrivait plus (ex : bagarre)*
- différences sociales exacerbées*
- logements précaires*

Ceci nous mène à constater que le travail d'un.e TSP à 80% ne suffit plus. Par ailleurs, les demandes ont explosé suite à la crise Covid. Celles-ci émanent tant de jeunes qui ne vont pas bien que de jeunes qui vont bien et souhaitent lancer des projets. La présence d'un.e seul.e TSP ne permet pas de répondre à toutes ces demandes.

En 2022, le projet Bienvenue chez Toit est élaboré et soumis au Canton de Vaud. Ce projet vise à :

- 1. créer, entre 2023 et 2025, quatre lieux de rencontres aux points cardinaux de Renens afin de se positionner à mi-chemin entre le « Aller vers » et le « Laisser venir » et par conséquent, de toucher plus de jeunes. Il est important de relever que certaines jeunes femmes n'ont pas la possibilité de sortir une fois rentrée de l'école. Pour toucher ce public il est donc nécessaire que les lieux de rencontres soient situés entre l'école et les foyers. L'ouverture des deux premiers lieux est prévue en 2023, puis un supplémentaire en 2024 et le dernier en 2025.*
- 2. développer un réseau de grandes sœurs et grands frères qui encadreront les jeunes qui visitent ces lieux. Elles et ils bénéficieront d'une rémunération de CHF 20.-/ l'heure, ainsi que d'une courte formation et devront s'engager par la signature d'une charte de diversité et d'égalité.*
- 3. créer un poste supplémentaire de TSP à 60%. Son entrée en fonction devrait intervenir idéalement dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. Etant donné que le TSP actuel est un homme, le binôme de TSP devrait être complété d'une femme afin de toucher un public plus large. En effet, l'équipe a bénéficié pendant 6 mois du soutien d'une stagiaire et cette expérience a montré qu'il est plus facile pour certaines jeunes femmes de s'adresser à une femme.*

Le projet Bienvenue chez Toit a donc les objectifs suivants :

- faciliter l'accès des jeunes aux services des TSP, dans un lieu proche de chez eux*

- offrir une présence régulière et un accueil bienveillant dans différents lieux de la ville
- développer le lien social
- favoriser le développement de projets individuels et collectifs
- viser l'émancipation et l'autonomisation du public cible

Le Canton de Vaud a donné son soutien à hauteur d'une subvention de CHF 70'000.- répartie sur trois ans. Le présent préavis a donc pour objectif de demander au Conseil communal de compléter le financement du Canton, soit une charge supplémentaire de CHF 60'800.- au budget 2023. Une demande de subvention sera aussi effectuée auprès du Bureau Cantonal d'Intégration, mais celle-ci n'est possible qu'après l'approbation du présent préavis.

Parallèlement, le présent préavis répond au postulat de Mme la Conseillère communale Maria Sisto en date du 7 avril 2022, « Seul, c'est bien à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. ». Toutefois, ce postulat fait aussi mention de la problématique des nuisances sonores en soirées et la nuit qui ne sont pas uniquement causées par les jeunes. Pour répondre à ces désagréments, la Municipalité a mandaté l'Observatoire de la Sécurité qui est en charge de proposer des solutions.

Avant de passer aux questions-réponses, plusieurs commissaires félicitent le TSP et l'équipe jeunesse pour le gros travail accompli. Une commissaire fait part de son expérience professionnelle et confirme que la demande provenant des jeunes est beaucoup plus importante depuis la crise Covid. Elle a aussi constaté que les réseaux de partenaires du travail de proximité sont arrivés à saturation.

Questions de la commission et réponses de la Municipalité

Q1. Quel est l'âge des jeunes touchés et actuellement où vont-ils pour présenter leurs demandes ?

Le.la TSP accueille les jeunes au CRA (Centre de Rencontre et d'Animation), qui propose des activités pour les jeunes de 6 à 25 ans.

Q2. Quels sont les types de projets entrepris dans ce cadre ?

Il peut s'agir de projets individuels comme par exemple un projet de formation, la recherche d'un logement, la création d'un dossier de postulation, remplir sa première déclaration d'impôt, l'organisation d'une rencontre de jeux en ligne dans le cadre d'un travail de maturité, l'organisation d'un tournoi de foot, etc. Il y a aussi des projets collectifs comme par exemple l'aménagement d'un module de fitness urbain. Tous les projets ne sont pas réalisables et tous les projets n'aboutissent pas. Mais même dans ces cas, le processus apprend énormément aux jeunes.

Q3. Il y a une différence entre responsabiliser les jeunes et les mater. Est-ce qu'on arrive à les responsabiliser ?

La mission des TSP est de soutenir les jeunes pour qu'ils arrivent à atteindre leurs objectifs et non de faire à leur place. Le.la TSP n'apporte son soutien qu'aux jeunes qui ont envie d'aller de l'avant.

Certains jeunes échouent plusieurs fois avant d'atteindre leur cible et de prendre leur envol. Ceci peut arriver par exemple lors de la recherche d'un emploi ou apprentissage. Le monde du travail n'est pas toujours accueillant et le soutien d'un.e TSP peut impacter la motivation d'un.e jeune qui reçoit une grande quantité de réponses négatives à ses postulations.

Q4. L'équipe jeunesse est passée par une période de chamboulements. Est-il opportun d'accueillir un.e nouveau.elle collaborateur.trice maintenant ? Est-ce le bon timing ?

Depuis presque une année, l'équipe jeunesse est au complet et fonctionne. Le TSP et l'équipe collaborent et s'appuient mutuellement. L'arrivée d'une nouvelle personne sera une réelle aide. Il est aussi intéressant de préciser que l'intégration de la stagiaire s'est bien passée.

Ce qui est important maintenant c'est de recruter une personne qui a une grande capacité d'adaptation. Il faudra être attentif à la personnalité des candidat.e.s lors du recrutement pour éviter les erreurs de casting.

Q5. Une partie du travail des TSP est de représenter la Ville de Renens et ses actions lors de présentations à d'autres organisations. Est-ce que le TSP supplémentaire se rendra aussi dans ces instances ?

Pour débiter, oui la nouvelle personne l'accompagnera, mais par la suite le but est de se partager les tâches et non d'aller représenter la commune à deux.

Q6. Comment sentez-vous les jeunes sur le terrain ? Est-ce que les co-productions fonctionnent ?

L'expérience montre que dès qu'on laisse de la place pour développer un projet ou pour s'exprimer sur un sujet, les jeunes la prennent. Donc oui, ça fonctionne tout à fait.

Q0. Le projet Bienvenue chez Toit prévoit de créer quatre lieux de rencontre dans des structures existants. Comment est-ce que cela va-t-il s'articuler avec les autres projets et associations de la ville ?

Il est clair que ce projet ne va pas délocaliser d'autres associations ou projets. On peut tout à fait envisager un aménagement et une décoration mobile que les jeunes rangent à la fermeture.

Q1. A quel point est-ce que le rôle des grands-frères et grandes-sœurs est prédéfini ?

Afin de développer un réseau de grands-frères et grandes-sœurs, on capitalise sur l'expérience en salles de sport avec les moniteurs et monitrices. Les grands-frères et grandes-sœurs ne sont pas difficiles à trouver. Il y a de la demande. On nomme des jeunes qui sont des exemples positifs pour les autres jeunes et qui ont une bonne intelligence émotionnelle. Leur rôle est de servir de mentor.e, d'accompagner les autres jeunes, de travailler les liens et les ouvertures, et de passer le relai aux TSP lors de situations plus dures. Ces grands-frères et grandes-sœurs ne doivent pas se positionner en tant que sauveur.euse.s, mais réorienter les jeunes vers les professionnels quand cela est nécessaire.

Q2. Comment les grands-frères et grandes-sœurs sont-ils suivis ?

Il est fondamental de les former sur par exemple les règles de confidentialité, comment recevoir les autres jeunes et les rediriger si besoin. Le TSP n'est jamais bien loin et il prend le relai lorsque les situations sont plus compliquées.

Q7. Quel est l'outil utilisé pour enregistrer les données nécessaires aux indicateurs d'évaluation ?

Dans un premier temps les données seront saisies dans Excel. Dans un second temps, il faudra peut-être se doter de nouveaux outils pour obtenir un meilleur monitoring.

Q8. Est-il possible de quantifier le plus possible les besoins avant le lancement du projet Bienvenue chez Toit, pour pouvoir ensuite comparer l'avant-après et prouver que l'investissement a permis de résoudre un problème ?

Le travail social de proximité consiste principalement à ressentir les choses sur le terrain. Ce que l'on attend du TSP c'est d'être présent avec les jeunes et non d'être un.e statisticien.ne isolé.e. Il y a peu de ressources pour accomplir un grand travail, c'est pourquoi il est important de limiter les tâches administratives des TSP.

Q12. Ce poste supplémentaire de TSP à 60% n'est pas une charge supplémentaire pérenne mais uniquement temporaire pour 3 ans, est-ce bien juste ?

Oui, pour l'instant ce poste est un CDD pour une durée de 3 ans. Une fois le bilan établi, ce poste pourra être pérennisé si besoin.

A la fin de la 1^{ère} année, on aura déjà une bonne idée de si ce projet a du sens ou non et s'il faudra le pérenniser. A la fin de la 2^{ème} année, on ira déjà chercher des fonds pour les charges de la 4^{ème} année. L'idée est bien évidemment d'obtenir des fonds ailleurs afin de réduire les charges de la ville.

Q13. N'est-ce pas déstabilisant pour la nouvelle personne d'être embauchée en CDD plutôt qu'en CDI ?

Non, dans les milieux sociaux, ce type de poste n'est pas rare et comme légalement on ne peut pas renouveler éternellement un CDD, ils finissent généralement par être pérennisés.

Q14. Lors de l'étude du présent préavis, la COFIN a déposé un amendement consistant à considérer les incidences financières avant subvention cantonale plutôt qu'après. Le montant passe donc de CHF 60'800.- net à CHF 90'800.- brut. La COFIN a aussi émis le vœu que le 0.6 EPT soit porté au budget 2024 et entre dans le plan des postes comme poste autorisé. Comment la municipalité accueille-t-elle la demande de la COFIN ?

L'amendement et les vœux formulés par la COFIN ne remettent pas en question les conclusions du préavis. La municipalité est d'accord avec l'amendement et accepte la proposition de la COFIN de porter le 0.6 EPT au budget 2024.

Q15. Peut-on formuler une demande de subvention auprès du BCI (Bureau Cantonal d'Intégration) alors que le projet a déjà obtenu une subvention cantonale ?

Oui c'est tout à fait possible car ces deux subventions ne sont pas liées.

Q16. Est-ce que ce sont les jeunes qui vont nettoyer les lieux ?

Les nettoyages s'inscriront dans les nettoyages généraux.

Q17. Comment peut-on s'assurer que les jeunes vont respecter les lieux ?

Le but du projet est que les jeunes s'approprient ces lieux, il n'y a donc pas de raison qu'ils n'en prennent pas soin et en plus de cela, ils devront signer une charte.

Q18. Le.la TSP travaille-t-il.elle aussi la nuit afin de résoudre les problèmes de nuisances sonores ?

Le.la TSP travaille parfois la nuit, mais agir sur les nuisances sonores ne fait pas partie de ses missions. Le.la TSP n'est pas là pour effectuer le travail de la police. Toutefois, il est possible que son travail sur le terrain auprès des jeunes ait des retombées positives sur l'espace public la nuit.

La partie du postulat de Maria Sisto sur la problématique des nuisances sonores nécessite une autre approche. Par exemple, la Ville de Lausanne a quatre TSP plus des chuchoteur.euse., c'est-à-dire des correspondant.e.s de nuit qui font ce travail-là. Il est important de bien séparer le travail des TSP du travail des chuchoteur.euse.s afin de préserver les liens entre les jeunes et les TSP. A Renens, l'Observatoire de la Sécurité a été mandaté pour chercher des solutions. Ce travail est en cours. La police a aussi son rôle à jouer. Un travail est aussi en cours de ce côté pour monter une présence policière dans les quartiers.

Q19. *De nouvelles mesures pourraient être prises par l'OFSP cet hiver à cause du Covid. Comment l'équipe jeunesse s'y prépare-t-elle ?*

Tout ce qu'on peut faire c'est de préparer plusieurs scénarios, puis de s'adapter.

Délibération de la commission

La municipalité a pu répondre à toutes les questions de la commission. Les débats étaient riches et intéressants.

Après délibération, la commission décide de soutenir les propositions de la COFIN. La commission accepte à l'unanimité le vœu de la COFIN de porter le 0.6 EPT au budget 2024 et à 8 voix et 1 abstention, la commission accepte l'amendement consistant à considérer les incidences financières avant la subvention cantonale plutôt qu'après.

Les conclusions du préavis amendées sont acceptées par 8 voix pour et 1 voix contre.

M. le Président remercie Mme Baquero et ouvre la discussion :

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Comme il a été stipulé dans le rapport, la Municipalité accepte l'amendement et accepte bien entendu le vœu.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je tiens à remercier le service pour l'ensemble des réponses qui nous ont été données lors de l'examen de ce préavis. Je souhaite également remercier Mme Roxane Gubler, qui n'est malheureusement pas là ce soir, pour son excellent rapport. Mais je souhaite revenir sur la rédaction de celui-ci qui est excellente, je ne le remets pas en cause. Je souhaitais juste ajouter quelque chose, car j'étais arrivée trop tard pour pouvoir demander que le vœu et l'amendement figurent dans leur entier dans le rapport. Pour moi, il me paraît important et transparent que ceux-ci figurent, c'est pourquoi je me permets quand même ce soir de relire ce qui a été voté par la commission lors de ce préavis, Le vœu a été repris de la commission des finances et a été soutenu lors de l'étude de ce préavis. Le vœu disait :

Préavis 28-2022 TSP

Le coût de ce projet se répartit en 3 catégories :

- 1. Création d'un poste supplémentaire de TSP à 60%*
- 2. Accompagnement des grandes sœurs et grands frères*
- 3. Coûts divers*

Dans la mesure où : Ce préavis génère une augmentation progressive des charges de fonctionnement, la CoFin demande que le 0.6 EPT soit porté au budget 2024 et entre dans les plans des postes comme poste autorisé. Une partie des commissaires souhaite également que ces postes soient compensés ailleurs car notre budget est à son plafond.

L'amendement que la commission a également repris de la Cofin est le suivant :

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2023, tels que décrits au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant total net de CHF 60'800.- brut de CHF 90'800.00 réparti dans la section No 5300 – Jeunesse.

Avec la prise en compte du vœu et de l'amendement qui vient d'être confirmé par Mme la Municipale, le groupe PLR soutiendra avec plaisir ce préavis.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Je suis ravie de ce préavis, nous sommes ravis de ce préavis. Il s'appelle « Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) et pérennisation du dispositif ».

J'aimerais déposer l'amendement qui serait de créer directement un CDI, d'engager cette personne directement avec un CDI, plutôt qu'avec un CDD. C'est-à-dire proposer directement un amendement à ce préavis.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mme Zahnd, vous êtes maître de cette décision. Dans tous les cas, effectivement, le collaborateur ou la collaboratrice qui arrive, CDI ou pas, a toute une période, un temps d'arrivée, d'évaluation. Pour nous, on est favorables à cela. Mais c'est bien sûr vous, le Conseil, qui allez voter ceci. Si vous le proposez, on est preneurs.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

L'idée de faire d'abord un CDD, c'est parce que l'on a des comptes à rendre au Département de la Jeunesse et de l'Enfance par rapport à la subvention. L'idée c'était aussi de faire un bilan, de manière à ce qu'on puisse être sûrs que le chemin que l'on a décidé de prendre, même si aujourd'hui on en est assez convaincus, après bilan que cela va répondre complètement aux besoins des jeunes et aux besoins qu'il faut mettre en place pour les encadrer. Mais l'idée est vraiment de pérenniser à terme, c'est pour cela que l'on a choisi cette voie et c'est surtout parce qu'on a aussi des comptes à rendre auprès de l'Etat de Vaud.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Au vu des informations qui viennent de nous être données par la Municipale, Mme Jaccard, le groupe PLR refusera cet amendement et soutiendra les propos de Mme Jaccard qui viennent d'être dits.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je ne suis pas sûr que l'on puisse déposer cet amendement comme ceci, parce qu'on ampute déjà, on se projette déjà sur des budgets 2024 et un tel engagement supplémentaire demande en tous cas l'avis de la Commission des finances à travers ces aspects de budget. Donc je pense que si on acceptait tel quel cet amendement, on aurait un vice de forme. Je n'en suis pas forcément sûr, mais il faudrait peut-être que la Commission des finances se prononce. A part ça, cela peut parfaitement être un contrat de durée indéterminée. L'aspect du CDI est qu'au moment où viendra le budget, c'est là que se votera, en 2025, en 2026, la suite. Je doute que la Municipalité va faire un CDD de 3 ou 4 ans, qui va même la bloquer si des fois le poste ne correspondait pas du tout à la situation, parce qu'il devrait être honoré. On aurait un contrat sur les bras pendant 3 ou 4 ans. Ça me paraît être un problème avec cette forme-là. Mais techniquement, ça peut être également un CDI.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Pour aller dans le sens de M. Delaquis, je pense aussi que, déjà, les postes sont de la compétence de la Municipalité, présentés au budget. Vous avez reçu déjà la première mouture de la Commission des finances, on en discutera par rapport à des créations de postes. Je pense que si ce soir, vraiment, le Conseil tient à mettre ce poste, je proposerai une interruption de séance, de manière à ce que la Cofin puisse avoir une position claire par rapport à tous les postes que nous avons déjà pris en compte au niveau du budget dont vous allez, sous peu, recevoir le rapport. Dans le sens que si l'amendement est maintenu, je demanderai une interruption de séance d'une dizaine de minutes, quart-d'heure, de manière à ce que la Cofin puisse s'exprimer par rapport au maintien, de poursuivre ou pas.

- **M. le Président**

Est-ce quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce rapport ? Est-ce que la Fourmi rouge, Mme Zahnd, vous maintenez cet amendement ?

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Oui, nous maintenons cet amendement qui doit être soutenu par cinq personnes, ce qui est tout bon. Oui on va procéder au vote maintenant.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

J'ai juste une question à poser à la Municipalité : lorsque le préavis a été déposé pour le délégué aux sports, est-ce que c'était un CDD ou un CDI ? Si vous pouviez me répondre, s'il vous plait. C'était par le biais d'un préavis. Je viens d'entendre qu'on ne pourrait pas engager directement quelqu'un en CDI, je voulais savoir ce qui l'en était lors de ce préavis.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour le délégué aux sports, c'était un contrat de durée indéterminée, cela veut dire que la personne arrive, a une période d'essai, on avance comme ceci. On a un an durant lequel la personne n'est pas nommée. On fait un bilan, ensuite la personne passe dans une nomination telle que le statut le propose. S'il y a des doutes, on peut différer la période de validation. Mais on était partis avec un contrat de durée indéterminée. Ce qui, comme le dit M. Delaquis, peut être piégeux aussi, parce que dès lors que l'on détermine que l'on travaille ensemble sur un nombre d'années XX, YY, on est tenus de continuer de collaborer avec la personne, même si, après quelques mois, on s'aperçoit qu'on a fait un mauvais choix ou qu'on n'est pas en capacité de s'entendre, qu'on n'a pas les mêmes valeurs et les mêmes orientations.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Donc, au niveau du délégué aux sports, vous venez de dire que vous pouvez l'engager en CDI ? Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas faire la chose ici ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Parce que c'est notamment lié au projet « Bienvenue chez Toit » qui est financé par l'Etat de Vaud, sur lequel on va devoir rendre un bilan. Si ce bilan ne correspond pas aux besoins que les jeunes auraient, bien qu'on en soit convaincus, on doit quand même rendre ce bilan, les choses pourraient changer. C'est pourquoi on a fait un CDD. Et l'idée ce n'est pas de supprimer ce poste dans 3 ans ; c'est que s'il faut le réorienter ou s'il y a besoin de l'améliorer, de le changer et que la personne ne correspond pas ou n'a pas les compétences qui correspondent aux besoins des jeunes, cela nous permet, après, de pouvoir le rétablir. Je vous rappelle qu'après une année, le personnel est nommé. Ensuite, on ne peut pas changer un profil de poste comme ça. C'est pour cela, et c'est vraiment lié à un bilan, qu'on fera un bilan après la première année, on fera un bilan après la deuxième année et à partir de là, on saura si on pérennise ce dispositif « Bienvenue chez Toit » ou pas. Il y a une partie « Bienvenue chez Toit », une partie TSP. Voilà, j'espère avoir été plus claire et avoir répondu à votre question.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

C'est tout à fait clair et cela l'était déjà avant. C'est juste que je me dis que pour Renens, comme on est tous convaincus que l'on va en avoir besoin, on pourrait peut-être oser et aller sur un CDI, même si c'est après au niveau de la Commune que ça appartient et pas seulement au niveau des subventions.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Nous sommes d'accord, la plupart de cet hémicycle du moins, qu'un CDI est mieux qu'un CDD. Mais il y a quand même des règles, il y a des accords qui ont été pris, qui doivent être respectés. On est dans ce cadre, espérons. Moi j'y mets tout mon cœur, j'étais dans la commission. Le projet est bon, les besoins sont là. Très probablement ce sera un CDI, mais ce sera l'évaluation qui nous le dira.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

C'est étonnant... c'est étonnant que la Commune, dirigée par la gauche, précarise des postes de travail, ne donne pas un exemple de poste pour un travailleur social dans lequel, vous comme employés, Mesdames et Messieurs, vous êtes effectivement plus à l'aise pour travailler et pour accomplir votre fonction quand vous êtes engagés en contrat indéterminé. Cette personne qui est engagée en CDD peut se sentir menacée ou avoir des propositions ailleurs et laisser la place. C'est ça que nous défendons simplement. Un CDI, une place fixe pour que la personne qui soit engagée puisse s'engager à 200% pour la Commune, faire le travail comme il doit le faire et ne pas être avec ce souci que, peut-être, dans deux ans ou trois ans, il n'aura plus de place.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Juste un propos sur la précarisation à Renens CDI-CDD. On n'est vraiment pas, à Renens, dans cette dynamique-là. La différence, c'est juste du temps, du temps du contrat, mais les conditions sont exactement les mêmes, quasi les mêmes conditions de travail. On vous a expliqué pourquoi on parlait sur un modèle plutôt de CDD. Que ce soit pour un poste définitif dans un CDD ou un CDI, il y a de toute façon la volonté, pour la Ville de Renens, de s'assurer que la personne a du plaisir et corresponde au poste. Dans tous les cas, avant que l'on nomme un collaborateur définitivement, il y a une évaluation. De la même manière que quelqu'un qui est nommé à vie n'est pas garanti de garder son travail, quelles que soient ses prestations. Il y a des conditions, des évolutions, des changements et des bilans qui sont faits. Je pense pour comparer des conditions de travail de la Ville de Renens à celles d'autres du District et, du reste, vous avez quelques fois préféré donner aux collaboratrices, collaborateurs des contrats d'autres Villes qui étaient moins onéreuses pour certains projets. On a des bonnes conditions, on est respectueux des collaborateurs. J'entends la notion de précarité de contrats qui pourraient être arrêtés, mais on n'est pas dans ce modèle-là, on est vraiment très respectueux des collaboratrices et collaborateurs. Sur ce dossier, Mme Jaccard vous a expliqué pourquoi on y voyait éventuellement une temporalité, mais on ne parle pas de précarité. On est vraiment sur un autre niveau de discussion.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Evidemment, dans la conjoncture actuelle, même en temporaire, on est tout content. Mais CDD ou CDI, il devrait quand même avoir un temps d'essai. C'est ce que l'on a voulu jusqu'à maintenant. Ce qui est le plus compliqué, c'est pour les seniors, pour les gens qui ont passé 50 ans. Evidemment qu'il faut maintenir cet amendement. Pourquoi pas un CDI avec un temps d'essai de 3 mois.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Juste pour resituer le débat : je crois qu'on a une situation qui a été clairement exposée par Mme Jaccard. Il y a des besoins actuels qui sont pour un poste défini, liés à un projet. On ne fait pas une exception à la Ville de Renens, cela existe dans d'autres Communes, cela existe dans des entreprises ; on engage quelqu'un pour un projet d'une durée donnée et, si le projet

se développe, est sympa etc... on fixe la personne dans un contrat à durée indéterminée, on lui donne toute l'énergie et les ressources. Je pense qu'elle est à même, le mieux, de connaître les besoins et les projets de son service. Aujourd'hui il y a ce projet. Si effectivement, le bilan du projet fait qu'il est réorienté et que la personne qu'on a engagée ne répond plus, au vu de ses compétences, de comment va tourner le projet, on doit laisser une latitude au service concerné pour choisir la bonne personne au bon projet. S'il s'avère que le projet perdure, on la garde, mais ce n'est pas mettre en défaut et parler de précarité par rapport à un poste. Le souci que je vois, c'est que si on la nomme d'entrée de jeu définitivement et que c'est bloqué, il y a des besoins qui vont émaner du même service ou d'autres services où on n'aura pas la possibilité d'engager pour des postes où, là, on aurait un réel besoin, si tout à coup, le projet ne perdure pas. Aujourd'hui, je crois qu'on est une majorité autour de cette table à être bien enclins à accepter ce que la commission propose, ce débat n'est pas nécessaire.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

J'annonce mes intérêts : je travaille dans une administration communale. Je peux vous dire que les personnes que nous engageons en CDD pour des projets etc... ces personnes sont très enclines à partir dès qu'elles trouvent un CDI. Vu que le temps d'essai à la Commune est d'une année, en une année, si on n'arrive pas à savoir si la personne est compétente, si elle s'intègre bien avec l'équipe. Une année c'est déjà beaucoup, dans le privé en gros c'est 3 mois. Je pense qu'une année ça vous laisse largement le temps. En plus, vous pouvez reporter la nomination si à la fin de l'année écoulée il y a un doute. Pour moi, je ne vois pas vraiment où est le problème.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je vais redire que cela n'a rien à voir avec les compétences de la personne que l'on pourrait engager. Parce que, bien sûr, on s'assurera d'engager la personne avec les meilleures compétences pour ce poste-là, qui répondra au profil de ce projet. S'il y a un CDD, c'est pour répondre au projet de « Bienvenue chez Toit » sur lequel on va devoir faire un bilan, de savoir si le projet que l'on a décidé de mettre en place répond véritablement aux besoins des jeunes de la Ville de Renens. Si cela ne répond pas aux besoins, on va réévaluer et, bien sûr que le TSP on est convaincus qu'on en a besoin. Mais c'est lié à ce projet « Bienvenue chez Toit ». Maintenant, si vous décidez de faire un CDI pour ce TSP, je peux vous promettre que cela ne va pas me rendre malade, c'est sûr. Et c'est juste parce qu'on le lie à ce projet « Bienvenue chez Toit » et que si, tout à coup, ce n'est pas cela qu'il faut et que cela ne répond pas aux besoins des jeunes et que l'on doit réévaluer ce projet et faire un autre projet, que l'on puisse avoir la bonne personne au bon endroit. C'est simplement pour cela. Effectivement, après une année, on va faire un bilan et si ça ne répond déjà pas, que les jeunes ne vont pas dans les lieux que l'on va leur mettre à disposition, s'ils n'arrivent pas à trouver, si ce n'est pas comme ça qu'il faut qu'on aille les chercher, eh bien, on va faire autrement. C'est d'ailleurs dit dans le rapport, on le dit aussi dans le préavis : l'idée c'est de pouvoir aller chercher les jeunes femmes, qui aujourd'hui ont plus de peine à être sur l'espace public. Et l'on pense sincèrement que le projet « Bienvenue chez Toit » pourra répondre au fait que les jeunes femmes puissent sortir plus dans l'espace public et trouver du répondant. Mais, si tout à coup, on s'est trompés, ce que je n'espère pas, mais qu'il faut aller les chercher autrement, et que la personne n'a pas les compétences ou que ce n'est pas la bonne personne pour faire ça, eh bien, il faudra que l'on réévalue le projet. L'idée n'est pas de précariser, c'est vraiment d'avoir le meilleur projet pour nos jeunes, de manière à ce que l'on puisse vraiment toucher les personnes qui en ont besoin et de pouvoir aller chercher les personnes là où elles sont. C'est pour ça que l'on a pris cette option-là, mais, encore une fois, on est convaincus que l'on a besoin d'un deuxième TSP

à Renens. Si c'est un CDI, ce sera un CDI. Ce qu'il faut surtout, c'est que ce projet, vous puissiez être convaincus qu'il va répondre aux besoins de notre jeunesse.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Pour revenir au point qui nous concerne sur ce thème, parce que là on est en train de partir dans du sentimental. La problématique, ici, de l'ancien CDI aujourd'hui ou pas est quand même du point de vue financier. Il faut savoir qu'au préalable, avant d'avoir ce préavis, il y a eu une réunion de la Cofin qui a débattu ce point, qui a approuvé ce budget. Il faut savoir que ce budget, sauf erreur, corrigez-moi Mme la Municipale, a quand même une subvention de l'Etat. Et donc, aujourd'hui, la question est simple et on va parler pragmatiquement. Aujourd'hui, l'Etat subventionne pour un poste bien déterminé. Si aujourd'hui nous voulons passer ce projet de contrat de durée déterminée à durée indéterminée, ce Conseil communal doit avoir la notion qu'en grosse partie il va devoir assumer un surplus au niveau des finances et, en plus, on va devoir assumer un surplus qui n'a pas été débattu et qui n'a pas pu être examiné par la Cofin.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer ou est-ce que je peux demander une suspension de séance afin que la Commission des finances se réunisse ? Il est 20h57, est-ce qu'on peut se réunir à 21h10 ? Est-ce que cela suffit à la Commission des finances ? Alors, je vous propose que l'on se retrouve à 21h10.

Suspension de séance.

- **M. le Président**

Nous allons pouvoir reprendre, je vous remercie de prendre place. Afin de connaître les déterminations de la Commission des finances, j'invite M. Sylvain Richard à venir nous donner sa proposition.

- **M. Sylvain Richard, Commission des Finances**

Après la délibération, voici ce que peut vous apporter la Commission des finances : « Ce soir un CDD ou un CDI ne change en rien le subventionnement 2023 et 2024. La question se posera dès 2025. Pour information, financièrement, un CDI serait moins risqué ». Purement financièrement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Un contrat de durée déterminée est financièrement plus risqué qu'un CDI, dans la vraie vie. Parce que si on signe un contrat pour quelqu'un pour 3 ans, quel que soit le contexte, ces 3 ans lui sont dus. Alors que sur un contrat de durée indéterminée, il y a des clauses qui font qu'au bout d'un certain nombre de jours, son salaire est pris en charge par d'autres instances, d'autres structures. On des spécialistes RH dans la salle qui pourraient l'expliquer mieux que moi. Mais oui, dans la vraie vie, c'est comme ça, on pense que le CDD est quelque chose qui est plus malléable, pas forcément. Surtout sur des CDD de longue durée. Sur un CDD de 3 mois, peut-être que ce serait plus intéressant qu'autre chose, mais sur une période de 3 ans, en imaginant que la personne ne convienne pas, soit éloignée du travail, on a 3 ans à lui payer puisqu'on a un contrat sur 3 ans. C'est ce que les RH vous expliqueraient mieux que moi, je ne vais pas m'allonger plus que cela. C'est pour ça, en l'occurrence, que financièrement la proposition de transformer ce CDD en CDI apporte une plus grande sécurité financière à la Ville. Chez nous, le CDD ou le CDI, quand on engage l'un ou l'autre, quelques fois sur un dossier qui a une temporalité définie, on a un salaire qui est le même. On n'est pas en train de parler de précarité dans une Ville comme Renens où on a des conditions de travail qui sont

très correctes. Je soutiens la proposition de la Commission des finances et la Municipalité vous dit que si vous deviez valider un CDI plutôt qu'un CDD, nous le prendrions volontiers, tant il est vrai que cette Ville a la volonté de s'occuper de sa jeunesse et que si ce poste se transforme un peu on aura, sans doute, les champs d'intervention requis pour que cette personne trouve une activité. Le problème ce n'est pas tellement le profil de la personne, mais il faut que la personne accepte d'avoir un mandat qui puisse changer au fil du temps. Dès lors qu'elle accepterait ceci, pour nous ce serait parfait. Vous avez vu une émission à la télévision qui montre que les jeunes ont plus de difficultés en raison du Covid, on ne peut pas se passer d'un deuxième TSP dans cette Ville. On est là, on vous soutient, on prend le projet sous la forme que vous désirerez finalement en vous donnant une préconisation : allons plutôt sur un CDI, comme cela a été dit, ce qui est une chance pour la Ville aussi.

- **M. le Président**

J'attire juste votre attention : on dépose un amendement pour amender les conclusions. Et je ne vois pas le type de contrat dans les conclusions du préavis. Est-ce que l'amendement est quand-même valable ? Il me semble que, d'après le règlement, on ne peut amender ou sous amender uniquement les conclusions d'un préavis, mais pas le texte, disons, pas la partie qui le développe.

- **M. François Delaquis, PSR**

On touche le domaine de compétences de la Municipalité. C'est la Municipalité qui est compétente pour fixer le type de contrat, c'est de son domaine de compétence. Si M. le Syndic prend l'engagement, ce soir, de dire que la Municipalité prône que c'est un CDI, je pense que l'on peut le croire et qu'il n'y a pas lieu de le mettre en doute. Ce serait une forme de vœu, parce qu'autrement en termes de conclusion, s'il vous disait non, il pourrait quand même changer.

- **M. le Président**

Donc l'amendement reste valable ? Ou c'est un vœu ?

- **M. François Delaquis, PSR**

Il faudrait le transformer en vœu et comme ça la Municipalité dit qu'elle s'engage à le prendre, comme elle l'a dit pour l'autre vœu. Mais je crois que c'était clair du côté de la Municipalité que, pour eux, ils sont ok de prendre ça sous la forme d'un CDI. Et en plus, je vous rappelle que quand il y a des problèmes, on relit les procès-verbaux de ce qui est discuté au niveau du Conseil communal. Si on a l'engagement de la Municipalité orale, retranscrite dans un PV, le candidat ou la candidate qui serait choisi.e pourrait faire recours en disant : « attendez, cela ne correspond pas aux décisions qui ont été prises ». C'est un peu du juridique, désolé.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. Donc, finalement, juste pour revenir, Madame Zahnd, c'est un vœu que vous déposez ? Vous retirez votre amendement et vous le transformez en vœu ?

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Oui

- **M. le Président**

Par contre, sur les vœux il n'y a pas de votation, c'est le M. le Syndic qui s'engage.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce rapport ? Ce ne semble pas être le cas. Nous n'avons donc qu'un dépôt d'amendement de la Commission. Je mets au vote l'amendement suivant, je vous rappelle juste que les votes sur les amendements et sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond. L'amendement déposé est sur le paragraphe :

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2023, tels que décrits au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant total ~~net de CHF 60'800.-~~ **brut de CHF 90'800.-** réparti dans la section N° 5300 – Jeunesse.

Celle et ceux qui acceptent cet amendement le font par un lever de main.

L'amendement est adopté à une large majorité

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite Mme Baquero à lire les conclusions amendées :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°28-2022 de la Municipalité du 13 octobre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à développer le projet Bienvenue chez Toit et les mesures pour renforcer le travail social de proximité auprès des jeunes de Renens en créant un poste supplémentaire de « TSP » à 60%.

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2023, tels que décrits au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant total ~~net de CHF 60'800.-~~ **brut de CHF 90'800.-** réparti dans la section N° 5300 – Jeunesse.

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! » Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens

M. le Président met au vote les conclusions amendées :

C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

M. le Président remercie Mme Baquero et la commission pour le travail effectué et passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Dépôt de préavis discussion préalable

Préavis N° 29-2022 Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2021 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

M. le Président précise que la Présidence sera assurée par la Commission de Gestion

Préavis N° 30-2022 - Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de Broye

M. le Président précise que la Présidence sera assurée par M. Roland Delapierre, UDC

Les commissaires :

Les Vert.e.s : Mme Angela Thode / M. Jonas Kocher

Fourmi rouge : MM. Philippe Hertig / Mehmet Korkmaz

PLR-PVL : Mmes Sandra Martinelli / Stéphanie Negri-Capt

PSR : MM Richard Neal / Pierre Borloz

M. le Président en profite pour rappeler que le délai pour la remise des rapports est fixé au 5 décembre 2022 à midi et ouvre la discussion :

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Je suis en représentation de Mme l'ex Conseillère Mme Nicole Haas Torriani, qui ne siège plus ici, concernant la réponse au postulat de Nicole Haas Torriani du 21 juin 2018 intitulé « pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays » :

Il a fallu 5 ans à la Municipalité pour répondre à ce postulat. Je me permets de ne pas vous féliciter de votre réponse, celle-ci tourne autour du pot. Elle ne répond pas à mes souhaits. Les propositions que vous faites sont louables mais elles peuvent changer dans le temps et elles ne s'adressent qu'aux habitants d'ici. Enfin, je prends acte de votre réponse qui manque de créativité. Peut-être dans le futur cela pourra se réaliser, les Municipalités ne pas éternelles. Meilleures salutations.
L'ex Conseillère Nicole Haas Torriani.

La parole n'étant plus demandée Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats et interpellations

- **M. Le Président**

Nous avons reçu le développement du postulat déposé par Mme Verena Berseth intitulé « Amélioration de la place du Marché ». Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors de sa séance du 8 novembre 2022 et qu'il a été déclaré recevable.

Je passe la parole à Mme Berseth pour le développement du postulat :

- **M. Verena Berseth, Fourmi rouge**

Titre : Amélioration de la Place du Marché

Nous venons de traiter un préavis concernant la place du Marché.

J'ai fait partie de cette commission, j'ai voté les conclusions. C'est déjà un petit changement minimaliste, autant le voter.

J'ai fait une proposition que je vais vous soumettre, car on m'a expliqué que ceci ne faisait pas partie du préavis :

Je pense que tant qu'il n'y aura pas d'ombre sur cette place, elle sera difficilement utilisable en été. C'est un grill pas une place et ni les commerçants, ni les utilisateurs sont attirés et ce serait dommage que cette place soit peu utilisée en été, le but étant justement d'être dehors par beau temps.

Conclusion : *Je demande que la Municipalité fasse poser une voile comme à Lausanne et demande aux différentes communautés de Renens d'apporter leurs drapeaux et les fasse fixer sur cette grande voile. Cela amènerait beaucoup de gaieté et de couleurs sur cette place.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Les personnes qui l'approuvent le font par un lever de main.

LE POSTULAT EST RENVOYE A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Interpellations

M. le Président passe la parole à Mme Golaz-Grilli pour nous faire lecture de son interpellation.

• Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL

Mon interpellation questionne le recensement et les relations avec les communautés religieuses.

En préambule je tiens à remercier Monsieur le Municipal Oumar Niang pour sa présence lors des moments importants des communautés religieuses et lors de ces rencontres de son soutien et ses mots bienveillants pour chacune d'entre elles.

Mon interpellation est due aux retours d'un certain nombre de nouveaux habitants et de certains constats, aujourd'hui je me permets donc d'être conseillère relais.

Aujourd'hui l'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine, telles qu'elles sont établies dans le canton, sont reconnues comme institutions de droit public (Constitution vaudoise, articles 170 – Eglise de droit public). Et la communauté israélite, telle qu'elle est établie dans le Canton, est reconnue comme institution d'intérêt public (Constitution vaudoise, articles 171 – Communautés religieuses d'intérêt public). L'Etat leur assure les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission au service de tous dans le canton.

Toute communauté religieuse qui satisfait à certaines conditions fixées dans la Loi (LR CR), peut demander à être reconnue « d'intérêt public » par l'Etat de Vaud. Ces conditions sont notamment de :

- Reconnaître le caractère contraignant de l'ordre juridique suisse
- Respecter les droits constitutionnels de ses membres
- Respecter la paix confessionnelle
- Respecter les principes démocratiques
- Observer une transparence financière
- Avoir une activité culturelle sur tout le territoire cantonal
- Exercer un rôle social et culturel
- S'engager en faveur de la paix sociale et religieuse
- Participer au dialogue œcuménique et/ou interreligieux

En ce qui concerne l'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine, les Communes se chargent et doivent recueillir la confession des citoyens.ennes via l'annonce d'arriver des nouveaux habitants et transmet annuellement au département les statistiques conformément à l'article 28 de la LREEDP.

Sur le site internet de la Ville de Renens le fichier est à jour et chacun.une peut indiquer s'il le souhaite sa confession (soit cocher la case : Autre confession - Catholique – Protestant – Sans confession). Malheureusement il n'en est pas de même au guichet du service de la population de la ville de Renens, des habitants.tes ont dû insister à plusieurs reprises pour que soit bien prise en compte leur confession. Ce non-respect de la loi a surpris et le fait de devoir insister a pu ennuyer.

Quant à certaines activités des communautés reconnues par la Loi la commune de Renens ne les a pas reconduites. Notamment l'invitation à la manifestation pour les nouveaux habitants auxquelles ces communautés ont toujours participé par le passé ou encore les activités jeux du MADEP sur la place du marché les mercredis après-midi. Pourtant il est attendu des communautés religieuses qui sont reconnues, d'exercer un rôle social et culturel, de s'engager en faveur de la paix sociale et religieuse ainsi que de participer au dialogue œcuménique et/ou interreligieux selon la Loi.

Pour ma part, il me paraît essentiel que puisse perdurer d'excellents liens entre la Commune de Renens et les communautés religieuses.

C'est pourquoi mes questions sont les suivantes :

Quelles relations souhaite entretenir la Municipalité avec les communautés religieuses notamment les églises de droit public ?

La Municipalité va-t-elle réintégrer les églises reconnues aux manifestations, notamment celle des nouveaux habitants ?

La ville de Renens va-t-elle recueillir la confession des nouveaux habitants au guichet s'ils le souhaitent ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci Madame, pour votre interpellation qui a trait à loi sur l'harmonisation des registres qui date de 2006. C'est une loi fédérale, donc supérieure et je prends bonne note de vos questions. Normalement, le Culte et le SPOP est dirigé par M. le Syndic. On prend note de vos questions et on y reviendra.

M. le Président ouvre la discussion, celle-ci n'étant pas demandée, il invite M. Montabert à lire son interpellation

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Interpellation : Marginalité et vivre-ensemble

Nous avons reçu une lettre d'un citoyen de Renens à propos de la Zone de rencontre de la Rue de la Mèbre. Il a reçu une amende qui a été pour lui, je cite, « la goutte qui a fait déborder le vase ». Je vous en lis un extrait :

Pour avoir laissé ma moto pendant 30 minutes à l'ombre d'un arbre en pleine canicule du mois d'août j'ai été immédiatement sanctionné, alors que l'endroit où a été commis cette infraction, à savoir la zone de rencontre mentionnée plus haut, est occupée, je dirais même envahie, chaque jour en fin d'après-midi depuis le début de l'été 2022 par un groupe d'individus fortement alcoolisés pour la plupart, qui perturbent (le mot est faible) la tranquillité des lieux.

J'habite près de cet endroit et durant la canicule du mois d'août dernier, nous laissons les fenêtres de notre appartement ouvertes en soirée et je vous laisse imaginer notre mécontentement lorsque cette bande de marginaux sous l'emprise de l'alcool et de probablement d'autres substances, parlaient fort, souvent s'invectivaient entre eux, avec bien sûr de la musique diffusée à volume élevé ; tout cela à de nombreuses reprises jusqu'à plus de minuit et avec le plus grand « je-m'en-foutisme » pour le voisinage. Plusieurs personnes ont fait appel à la police, moi-même à 2 reprises ; mais leur temps d'intervention dépasse parfois l'heure, pour un résultat plutôt négatif puisque la « bamboula » reprend dès que la patrouille s'est éloignée ou, au mieux, le lendemain.

Je suis un citoyen honnête qui travaille pour nourrir sa famille et surtout qui paie des impôts. Une partie de ces impôts est censée garantir ma sécurité et surtout d'assurer ma tranquillité et dans ce domaine-là on est très loin du compte.

Fin de citation. Ce monsieur explique ensuite qu'il a perdu confiance dans les autorités de cette ville, qu'il accuse de trouver des excuses « bidon » à cette situation.

Alors que nous avons approuvé ce soir, à une très large majorité, un nouveau poste visant à œuvrer dans le social, j'aimerais assurer ce Monsieur, et tous ceux qui paient des impôts et pensent comme lui, que la Municipalité agit au mieux pour résoudre le problème, en le recensant, en y affectant des moyens, et en mesurant ses progrès.

Je demande donc à la Municipalité des réponses aux questions suivantes :

1. Combien d'ETP communaux ou en contrat avec la Commune ou indirectement comme des employés d'associations subventionnées par la Municipalité, travaillent directement (au contact de) ou indirectement (en soutenant l'action des premiers) auprès de la population de « marginaux » de cette ville ? (J'entends par ces EPT les Travailleurs Sociaux de Proximité, grands frères, animateurs, et autres, vous serez bien aimable de les classer selon leurs intitulés dans votre réponse.)
2. Quelle est en moyenne le nombre de marginaux que compte Renens ? (Vous serez bien aimable, là encore, d'en donner une définition.)
3. Quelle est la variation des chiffres aux questions 1 et 2 au cours des 5 dernières années ?
4. Quels sont les critères que la Municipalité entend appliquer sur ce thème pour définir son action comme un succès ou un échec ?

Je remercie la Municipalité de prendre en compte cette interpellation et d'y répondre avec l'attention qu'elle mérite.

M. le Président remercie M. Montabert et ouvre la discussion :

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est un thème transverse, le Vivre ensemble est au cœur de nos préoccupations. Et ce n'est pas un vain mot. Il y a des questions auxquelles on ne pourra certainement pas répondre. Vous demandez de remonter 5 ans en arrière pour vous dire combien de personnes étaient dans ces situations. C'est sans doute compliqué. On va répondre à vos questions, mais l'intention n'est pas tellement de faire un bilan des 5 dernières années. On a plutôt la volonté de dire que peut-on faire demain pour un vivre ensemble qui soit plus relevé encore et comment faire pour que nos actions actuelles et futures permettent un meilleur vivre ensemble, une meilleure tolérance mutuelle et qu'on arrive à avancer ensemble. C'est comme cela que l'on vous répondra. On a aussi un Observatoire de la sécurité qui a régulièrement des rendez-vous pour améliorer ce qui passe sur cette Place du Marché et ailleurs. Il est vrai que, malheureusement, on n'a pas tous les mêmes chances et que, malheureusement, il y a des gens qui sont un peu à la marge de notre société et qui vivent un peu à l'extérieur, c'est vrai.

Mais on vous répondra dans ce sens-là et l'Observatoire prochain de la sécurité porte sur ces thèmes-là, par ailleurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Questions, propositions individuelles et divers

M. Le Président invite M. Pierre Borloz à poser sa question :

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Nous vivons dans un environnement urbain. Celui-ci est bruyant. En cause les divers chantiers de Renens et environs ainsi que l'activité diurne. Heureusement, la nuit nous pouvons prétendre profiter d'accalmies, sauf à certaines périodes et quartiers, ceci à cause des travaux sur les lignes CFF, bientôt terminés. Malheureusement les nuits renanaïses ne sont pas remplies de quiétude et de silence. En effet : bruits de moteurs tournants à plein régime, de pneus en dérapage ou, mieux encore, certains chauffards chauffants leurs pneus en faisant des « donets » alliant bruit, fumée et odeurs. Je ne suis pas contre les autorisations données à des associations ou particuliers organisant manifestations ou concerts. Malheureusement, il faut constater que les règlements au sujet du bruit ne suffisent plus. Je ne suis pas opposé à entendre de la musique, mais par contre avoir durant toute une soirée des bruits de basses devient énervant. Je propose donc à la Municipalité d'inviter la Police de l'Ouest à augmenter les rondes de nuit, quitte à diminuer celles de jour, mais également lors de manifestations, de déléguer des forces de l'ordre afin de contrôler le volume sonore et surtout celui des basses.

Merci de faire le maximum afin que nos nuits soient douces.

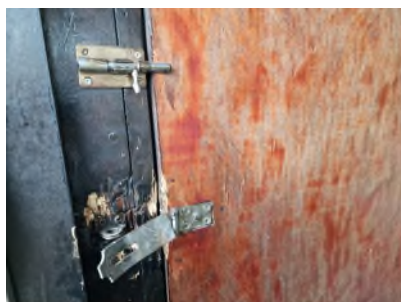
- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Je souhaite rebondir sur votre commentaire, M. Borloz, par rapport au bruit et par rapport aux basses. J'organise moi-même des soirées et je peux vous dire qu'il est vraiment très difficile de s'investir et de faire du bénévolat, d'organiser des soirées. Et nous avons régulièrement aussi des contrôles sonores. Il est certes important de faire attention au bruit, mais si on commence aussi à mettre beaucoup de bâtons dans les roues, ça ne donne plus envie de faire de manifestations, ça ne donne plus envie à tous les bénévoles d'organiser aussi des choses culturelles. Et c'est quelque chose autrement qui rend la Ville triste. Il faudrait éviter aussi de rendre beaucoup de règlements et de compliquer ce genre d'organisations culturelles.

M. le Président invite M. Ali Korkmaz à poser sa question

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je prends la parole pour vous annoncer un vandalisme sur un de nos site des jardins familiaux aujourd'hui même. Ce matin, nous l'avons constaté, ça s'est sûrement passé la nuit passée. Il y a des portes de cabanons qui ont été cassées, comme vous le voyez sur l'écran.



C'est un peu systématique. Juste avant la pandémie, nous avons eu la même chose. Il y a plusieurs cabanons qui avaient été cassés, la police est intervenue, comme aujourd'hui. Ils ont arrêté deux personnes sur place et un troisième ensuite. En fait, on a toujours eu des problèmes de vols de légumes, de fruits dans les jardins familiaux, ça fait 30 ans que j'entends ça. Mais quand c'est comme ça, des portes vraiment... les locataires des jardins familiaux sont très, très en colère. Aujourd'hui même, on s'est réunis sur place, sur les lieux avec la police. Ils ont fait des constats, tout ça, déposé plainte. Mais à un moment donné, c'est très agaçant, très fatigant. Je pose la question à la Municipalité : Quelles mesures ils souhaitent prendre pour que cela ne se répète plus ? Suite à cela, j'ai une deuxième question, on me l'a fait parvenir : ils ont envie d'installer des vidéos de surveillance, est-ce qu'ils en ont le droit ? Je sais qu'à ma connaissance il y a déjà une vidéo privée, le garage qui est juste à côté, à l'entrée du site. Je ne sais pas si la police peut se servir de cette caméra de l'entreprise, au moins pour voir qui entre et qui sort de ce site-là. Est-ce que les locataires de ces cabanons, de ces parcelles des jardins familiaux ont le droit, peuvent installer des caméras vidéos ou pas ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne suis pas depuis très longtemps à la police, mais je pense que c'est clairement une question que je vais relayer à la police, voir quelles sont les possibilités. Je suis toujours un peu circonspect face à l'idée d'installer dans les jardins familiaux des caméras qui permettraient de voir tout ce qui se passe sur toutes les parcelles. Ça devient un territoire un peu différemment habité. Mais je comprends le désespoir des gens qui sont vandalisés. Il faut que l'on trouve des réponses qui soient nuancées et proportionnées. Il est vrai que je vais interroger mes règlements parce qu'on ne peut pas non plus mettre des caméras partout, elles doivent avoir un périmètre défini, à ma connaissance, et puis une temporalité, tant que faire se peut. On ne les place pas ad aeternam. Il est vrai que la police, vous l'avez vu, est très sollicitée, et j'interviens par rapport à la proposition de M. Borloz aussi. Il y a un domaine dans lequel la police travaille abondamment ces temps, c'est notamment aux nuisances sonores générées par ces véhicules « tunés » de gens qui s'amuse à traverser la Ville et qui confondent les zones 30 et les circuits automobiles. Là, il y a un travail qui se fait et j'espère une fois pouvoir vous apporter un rapport concret sur ceci. Il est vrai que c'est une pollution qui, notamment, est forte et extrêmement nocive pour la santé de la population en général. M. Korkmaz, ça me prendra quelque temps pour savoir ce que l'on peut faire. Je pense que j'aurai un rapport très rapidement par rapport aux cabanons qui ont été visités.

M. le Président invite M. Cooper Sanches à poser sa question

- **M. Cooper Sanches, PSR**

J'ai une question pour la Municipalité : Il y a 3 ans, les autorités scolaires ont décidé de changer les classes qui partaient en camps de ski à Ondallaz. Auparavant, c'étaient les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} qui partaient. Juste avant le Covid, il a été décidé que c'étaient les 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème}. Le Covid est arrivé, la classe de 6^{ème} devait partir, du coup ils ne sont pas partis. La classe de 6^{ème}, qui est passé en 7^{ème} année, n'ont pas eu leur camp de ski puisqu'il y a eu ce changement. Cette année, quand ils sont en 8^{ème} année, le Collège du Roseau fait un tirage au sort pour décider que deux classes n'iraient pas en camp de ski, mais qu'ils feraient un camp d'hiver au mois de mars. La question est : est-ce que c'est une volonté, est-ce que c'est un manque de ressources ou, éclairez-moi, parce que là, c'est une incompréhension totale. Et je trouve vraiment discriminatoire pour certains jeunes qui n'auront pas la possibilité de goûter à la glisse avec leurs collègues de classe pendant le camp de ski.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je ne vais pas pouvoir vous éclairer tout de suite sur toutes les questions, notamment sur l'histoire du tirage au sort et autres. Ce que je peux vous dire, c'est que Ondallaz ayant une altitude relativement basse, on n'appelle plus camps de ski, mais camps d'hiver parce qu'il n'y

a pas toujours de la neige et c'est une nouvelle appellation. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais bien entendu, j'irai me renseigner auprès de la Direction des écoles. On a changé cette appellation en camps d'hiver. Quand il y a de la neige, ils font du ski, de la raquette, du ski de fond, de la luge. Et quand, malheureusement, il n'y a pas de neige, ils font de la balade en forêt, des jeux dehors, c'est toujours du plein air, et ce, pour autant que le temps le permette et qu'il ne pleuve pas comme il pleuvait ce soir. Pour l'histoire du tirage au sort, le fait qu'une classe ait sauté son tour, je me renseigne et je vous donnerai une réponse au prochain Conseil.

M. le Président invite M. Pascal Golay à poser sa question

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Fin octobre, nous apprenions par voie de presse que les TL n'avaient plus de contrat d'électricité pour 2023, qu'ils étaient confrontés à de gros problème de renouvellement. Ma question ne concerne absolument pas le choix de cette société qui s'est tournée vers le marché libre, on est toujours plus intelligent après... ce n'est pas à moi de juger de cette décision. Toutefois, selon la RTS, le renouvellement de ce contrat devrait occasionner un surcoût des charges de l'ordre de 20 millions de francs. Surcoût qui devrait, vous m'arrêtez si je me trompe, sous réserve des décisions du Conseil d'administration des TL, être couvert par le Canton et les Communes limitrophes concernées. La Ville de Lausanne a déjà provisionné 6,2 millions au titre de prise en charge des effets liés au renchérissement sur les coûts d'exploitation des TL. Mes questions sont les suivantes : en supposant un surcoût de 20 millions, comme annoncé, quelle serait la part à la charge de notre Commune ? La Municipalité a-t-elle prévu, comme la Ville de Lausanne, ce montant dans les charges à venir, vu qu'il ne peut pas être inscrit au budget 2023, celui-ci étant déjà bouclé.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, les TL ont dû reconduire un contrat d'électricité et au moment où la presse a fait état de ce renouvellement, les conditions étaient peu favorables à la question de l'électricité, ce qui fait que les TL ont réfléchi et trouvé de nouvelles solutions. Le surcoût sera, à ma connaissance, moindre et je pourrai vous répondre quant à vos données au prochain Conseil. Notre budget a été fait à une époque où on ne connaissait pas tous les coûts, cela veut dire que le budget 2023 aura des incidences qu'on ne connaît pas aujourd'hui quant aux surcoûts que représentent ces charges pour les différents organismes que l'on soutient, que ce soit la police, le Centre social, les différentes associations dans lesquelles nous sommes, Mèbre-Sorge, Step, etc... Il y aura des coûts qui seront différents puisque l'accès à l'électricité sera aussi différent. Mais je tenterai de répondre à vos questions, sachant que les TL font un travail admirable de calcul des coûts et ont averti toutes les entités qui sont concernées par les TL, des surcharges potentielles. On a ces chiffres, on pourra vous les donner au plus près lors du prochain Conseil. Pour la Ville de Renens, on a aussi annoncé à la Commission des finances que certains postes seraient sans doute très variables entre budget et comptes, eu égard à une situation erratique que l'on n'imaginait pas, qui est survenue brutalement et dont on ne connaît pas encore tous les contours.

M. le Président invite Mme Liridona Smaiki à poser ses trois questions

- **Mme Liridona Smaiki, PSR**

La première question : vu que le quartier du Simplon s'agrandit, les besoins des habitants aussi. Est-ce que les TL ont prévu d'ajouter un arrêt de bus au Simplon 25 ou/et 33 ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

En fait, c'est la Ville qui l'a prévu, puisqu'elle l'a prévu dans son préavis sur le projet routier de la Rue du Simplon. Ce sera fait en lien avec l'EMS qui va être construit dans la dernière pointe. C'est prévu en lien avec l'EMS. Oui, il y aura un arrêt supplémentaire.

- **Mme Liridona Smaqiki, PSR**

La deuxième question, c'est toujours dans le même quartier, la place de jeu de ce quartier : actuellement, il n'y a pas de réelle place et les enfants vont partout. Qu'est-il possible de faire ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Le plan de quartier a prévu des places de jeu, oui... J'avoue que je ne sais pas exactement où elles sont, ou si elles ne sont pas encore là. Mais oui, il y en aura. La Ville l'avait demandé et tout n'est pas fini. Je ne sais pas si vous avez vu la toute dernière partie où il y a le centre de contrôle en fait, le chantier qui est encore en cours là-bas. Il y a un plus grand espace vert qui est prévu avec une place de jeu et, en principe, un terrain multisports. Donc c'est prévu, oui. Il est vrai que tout n'est pas fini, le long de la rue il y aura encore des arbres, mais ces éléments viennent en dernier.

- **Mme Liridona Smaqiki, PSR**

Y a-t-il une possibilité de proposer un abonnement annuel à un prix réduit pour les jeunes jusqu'à 18 ans combinant la piscine de Renens en été et la piscine de Malley en hiver en soutien de la Commune ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est effectivement une idée, j'entends votre proposition. Il faut savoir qu'elle sera forcément à charge unique de la Ville de Renens. Si vous souhaitez effectivement que cette idée fasse son chemin au Conseil et que vous le votiez, c'est une charge qui sera mise à notre seul budget, puisque vous savez qu'il y a cette structure qu'est le Centre sportif de Malley. La piscine de Renens, clairement, c'est nous qui la portons, on a la charge du déficit, c'est grosso modo 1 million par année que l'on porte pour que l'on reste à des tarifs accessibles. Le Centre sportif de Malley est une structure un peu différente. Vous connaissez la convention, il y a les trois Communes historiques qui portent le déficit jusqu'à 3 millions, ensuite, il y a Lausanne région et de nouveau les trois Communes historiques et, tout à la fin, lorsqu'on arrive à 10 millions, 10 millions et demi, seule Lausanne porte le déficit. Si nous devons, nous, demander au CSM que ceci soit fait pour toutes les Communes, si on devait l'accepter pour Renens, plutôt, toutes les Communes pourraient avoir la même chose et cela paraît peu compatible avec le modèle. Si deviez soutenir cette idée-là, il faut que l'on puisse vous faire une proposition, une estimation.

- **Mme Liridona Smaqiki, PSR**

Il faudrait faire un postulat ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On va vous répondre une prochaine semaine et vous verrez après ce que vous faites de notre réponse, si cela vous convient.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je viens poser une question à la Municipalité parce que j'ai été interpellé par plusieurs habitants de cette Commune concernant la sécurité aux abords des chantiers, des divers chantiers qu'il y a sur la Commune et plus principalement sur le chantier du Tram. Cette question et cette inquiétude proviennent surtout du manque d'éclairage sur les parties du chantier. J'en prends pour preuve : devant nos yeux, on a eu pendant presque deux mois le trottoir qui, depuis la Trattoria du Commerce jusqu'à cette Salle de spectacle était dans le noir le plus complet, et les gens n'avaient d'autre choix que de se servir de leur lampe sur leur portable pour pouvoir marcher sans se casser la figure sur les trottoirs qui étaient complètement défaits. Donc, je constate que, maintenant, on a des lampadaires temporaires mais, qu'à la suite on a tout

démonté sur la suite de la Rue de Lausanne avec des parties de trottoirs qui continuent ouvertes et, donc, praticables pour des vélos, des trottinettes et des passants. Ma question est, et à mon avis est urgente maintenant, quand ces lampadaires, même temporaires, seront ils mis aux abords de ces parties de chantier où le piéton peut toujours traverser ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On entend la critique et on va transmettre. Sachez que, oui, on est conscients et que l'on vit dans un moment de mutation. Par contre, ce qui est sûr, c'est que le 14 Avril et le côté nord de la Rue de Lausanne, maintenant l'éclairage est neuf et beau, d'ailleurs non seulement beau, mais surtout plus performant énergétiquement. Donc, celui qui veut être sûr, il faut qu'il marche de ce côté. Le reste c'est un peu plus aléatoire, l'éclairage temporaire est aussi difficile à obtenir et il faut un délai pour pouvoir le poser. Mais vous avez vu que maintenant c'est ok de ce côté et que la suite vient aussi. En tous cas, je m'en suis assurée déjà avant le Conseil, et je peux vous assurer que c'est le cas. Ceci dit, c'est interpellant, parce que d'un autre côté, on nous demande aussi de temps en temps d'éteindre l'éclairage pour des questions d'économies d'énergie. On va peut-être, de temps en temps, devoir s'habituer dans certains lieux à sortir sa lampe de poche, c'est bien possible. Mais il est vrai que sur les endroits en chantier, aujourd'hui, ce n'est pas ce qui est le plus simple et on va suivre. On prend votre remarque et on la transmet.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

J'ai une question plutôt en lien avec l'actualité. Je pense qu'un peu tout le monde est au courant de ce qui s'est passé dans une Commune voisine concernant notamment le financement de la campagne des Municipaux de la Ville de Prilly. Vous avez vu que le Lausanne Hockey Club a été sollicité par le PLR local pour financer la campagne des votations. Et heureusement, le sport en tant que vecteur d'intégration indépendant des partis est sauf parce que le LHC a reconnu qu'il a fait une erreur, chose dont je me félicite. Cependant, cette question a mise aussi en évidence le fait que M. Gilliéron, Syndic de Prilly, est représentant de sa Commune en tant que Vice-président au Conseil d'administration du Centre sportif de Malley qui est propriétaire de la Vaudoise Aréna. Ce n'est pas un secret que le Centre sportif de Malley a été plutôt généreux avec le même LHC. Or, il n'y a pas de problème en cela, mais cette question peut aussi soulever des doutes chez les citoyens et citoyennes quant à l'indépendance de nos représentants de l'exécutif des Communes lorsqu'ils représentent les intérêts de ces Communes dans ce type d'institutions, on va dire. J'ai le plaisir de demander à la Municipalité de Renens, une Municipalité complètement à gauche, quelle est la pratique à Renens par rapport aux dons ou aux représentations dans ce type de cas ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que l'on a une politique totalement transparente et unique lorsque l'on représente Renens dans quelque Conseil d'administration que ce soit. Les jetons de présence sont versés à la Ville de Renens. On a mis ceci en place, de mémoire, en 2011, je crois. On s'est dit que pour être totalement clairs, transparents et ne pas être suspectés de profiter personnellement d'avantages indus, tout ce que nous recevons nous le mettons à la Ville de Renens. Il y a d'ailleurs une ligne sous Autorités où vous pouvez voir sous Municipalité quels sont nos coûts et quels sont nos revenus. Chaque franc que nous gagnons dans un Conseil d'administration revient dans cette caisse. Ce qui nous a permis, d'ailleurs, à l'époque, de vous proposer de passer le taux d'activité des Municipaux de 50 à 60%, de mémoire et du, de la Syndic.que de 80 à 100%. On avait auto financé une partie de cette augmentation de notre taux d'activité et aucun d'entre nous n'avons reçu un montant quelconque d'une quelconque association et autres. On est très clairs par rapport à ça et, si l'un d'entre nous, une fois, est invité quelque part, pour un montant qui avoisine 200 francs, il demande à ses collègues si c'est ok d'y aller et de représenter la Ville. Donc on n'accepte quasi pas de cadeaux et, quelques fois on accepte des invitations mais, toujours, sous l'accord

total des personnes du collège que nous formons. Vous n'avez aucune crainte à avoir par rapport à un possible don reçu par l'une ou l'un d'entre nous. En espérant ainsi avoir répondu à votre question.

- **M. Michele Scala, PSR**

J'ai une remarque, voire même deux et un souhait. La première remarque concerne le bruit des bars du soir. Etant moi-même un amateur de musique et d'animations, je soutiens tout-à-fait les propos de Mme Thode. Il y a du monde, des personnes qui donnent de leur temps pour animer des soirées, ces soirées ne se font pas tous les soirs ; en général, c'est peut-être une fois par semaine. Mais il faut quand même souligner et en même temps remercier ces gens qui se mettent à disposition pour rendre la vie un peu plus agréable. Voilà pour ce qui est de la remarque. Par rapport à l'absence d'éclairage, j'habite aussi dans cet endroit. Je peux vous assurer que quand je reviens à pied, le soir, si je ne veux pas passer dans la nuit, sans éclairage, eh bien, je continue sur le 14 Avril, ça va très bien elle est parallèle. Donc si c'est une route parallèle, je ne vois pas la difficulté pour quelqu'un de prendre cette route au lieu de passer par des lieux qui sont sans éclairage et se créer des émotions. Je termine par une invitation ou un souhait, voire même un vœu. Et ce vœu concerne les commerces et restaurants qui se trouvent le long des travaux de la route qui va de Renens à Lausanne. Je sais que quelqu'un avait déjà posé une question à propos de la souffrance de ces commerces et de ces restaurants, je sais que la Municipalité avait répondu en disant que la loi était égale et pareille pour tout le monde, dans le sens que l'on ne fait rien pour les soulager. J'ai, moi, une invitation et elle s'adresse en particulier aux institutions publiques, aux commissions du Conseil, voire aux partis politiques. On approche de Noël, si vous avez une soirée, tâchez de choisir, à tour de rôle, un restaurant qui a été impacté par les 6 mois, voire plus de travaux et de rendre service et d'aider ces gens qui ont souffert pendant longtemps. D'après ce que j'ai entendu, c'était prévu pour quelques mois, et ensuite ça s'est prolongé davantage et je trouve qu'il faut que nous-mêmes nous fassions un effort pour les soulager.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je pense que cette question fera résonnance avec celle posée par M. Borloz. En lecture du rapport de préavis qu'on a traité aujourd'hui, de Mme Sisto, il y est indiqué, je cite : « que ce postulat fait mention de la problématique des nuisances sonores en soirée et la nuit qui ne sont pas uniquement posées par les jeunes ». On y indique que pour répondre à ces désagréments, la Municipalité a mandaté l'Observatoire de la sécurité qui est en charge de proposer des solutions. Ne sachant pas ce qu'est l'Observatoire de la sécurité, je me suis rendue sur le site internet de la Ville de Renens qui a page dédiée à cet Observatoire de la sécurité. On y retrouve une description de cet Observatoire qui indique et, à nouveau, je cite : « l'Observatoire de la sécurité a été mis en place par la Municipalité de Renens en septembre 2011. Il a comme objectif de suivre et d'analyser l'évolution en matière de sécurité, d'identifier les problèmes qui se posent sur le territoire communal et de proposer à la Municipalité des mesures concertées. Dans le cadre de ses activités, l'Observatoire de la sécurité développe des liens avec les associations et institutions d'intérêt publics et les professionnels du domaine ainsi qu'avec les personnes intéressées ». Le site internet indique aussi la composition du Comité directeur, on y retrouve une bonne partie de la Municipalité ainsi que quelques Chefs de service et on retrouve aussi que font partie du forum consultatif des associations ou communautés diverses. On y observe que le dernier forum consultatif date de 2018. Il y avait un échange qui avait pour thème les radicalisations, questions et échanges. En ce qui concerne les différentes interventions de cet Observatoire de la sécurité, hormis la manifestation que je viens de citer, les dernières actualités datent de 2016. J'imagine que cela fait un certain nombre de séances de Conseil communal que l'on relève des problématiques qui sont en lien avec la sécurité. Ma question est la suivante : est-ce que cet Observatoire est toujours actif ? Si oui, est-ce qu'il sert vraiment à des thématiques que l'on a relevées encore ce soir ? Est-ce qu'on peut imaginer l'activer à nouveau ? parce que je pense qu'il a l'air, en

tous cas d'après sa description, d'être bien adapté. Et peut-être que ce serait une complémentarité dans une marge de manœuvre en plus de ce que fait la police.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous avez parfaitement lu ce que nous faisons. Nous le faisons encore régulièrement. Dans nos dernières actions, une c'était au Parc des Cèdres. On travaille avec la police aux résolutions de problèmes et avec d'autres intervenants et, notamment, sur ce Parc des Cèdres où il y avait beaucoup d'incivilités, beaucoup de bruits, beaucoup de nuisances, nous avons réussi à faire une démarche, d'aller notamment un soir avec quelques membres du corps de police, quelques Municipaux, Municipales, quelques personnes, le TSP était là et on est allés au contact de cette population pour expliquer quelles étaient nos intentions et comment nous avons travaillé. On est allés aussi aux Baumettes, au terrain multisports qui indisposait un certain nombre de voisins, de voisines. On est allés aussi sur le 24 Janvier où il y avait, près du Temple, des jeunes qui faisaient du bruit et on a coconstruit un certain nombre d'éléments dans ce quartier-là. Donc, oui on fait plein de choses, je pense que l'on communique insuffisamment. Le prochain Observatoire de la sécurité, on met le focus sur quels seraient les objectifs à entreprendre et à fixer pour que la Place du Marché soit plus conviviale, plus pacifiée et que tout le monde y trouve une place. C'est avec différents partenaires que l'on va de nouveau retravailler ça sous la forme de résolution de problèmes. On a aussi fait venir à l'une ou l'autre de nos séances M. Michaël Meyer, qui travaille à l'Université dans ce champ-là ; donc on fait parfois appel à des ressources extérieures. On est actif, mais il est vrai que l'on n'a plus refait de forum public tel que celui que nous avons fait dans le cadre de la radicalisation qui date de 2018, je crois que vous avez dit. Et pourquoi pas en refaire un avec à la fois une préparation de l'Observatoire et en associant quelques Membres du Conseil communal ou d'associations qui voudraient y participer. On a quelques fois sollicité les commerçants qui viennent nous déposer un certain nombre de problèmes autour de son Comité, Comité qui tend maintenant à coopter plus de membres pour avancer avec nous. Oui, cette structure existe, oui, elle est pérenne et on a des rendez-vous je pense quatre à six fois l'an. Maintenant on va travailler sur la Place du Marché, c'est le prochain thème de notre Observatoire.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie. Je pense que la Place du Marché est effectivement une thématique intéressante, mais ce soir on a quand même eu de nombreux intervenants sur la thématique des nuisances sonores avec des avis, je dirais divergents, mais complémentaires et intéressants à entendre. Et je pense que, finalement, ça nous laisse une latitude pour traiter de cette thématique-là pour que chacun puisse entendre aussi ces différents avis, puisse se faire une opinion sur les organisateurs de manifestations, sur les différents quartiers avec les différents types de nuisances sonores. Et je pense que, finalement, il ne faut pas négliger de pouvoir traiter ce thème via ce biais-là. Ça peut être intéressant peut-être de mettre à jour les communications sur ce que fait cet Observatoire de la sécurité pour que l'on sache qu'il existe. Que les habitants, les associations et le Conseil communal également, on puisse vous relayer des thématiques qui seraient à traiter ultérieurement.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je voulais juste compléter que c'est l'Observatoire qui finance le projet d'affichage dans l'espace public réalisé en collaboration avec Gestion urbaine-Développement durable-Jeunesse et Cohésion sociale qui permet, une fois par année d'offrir cet espace public pour que les jeunes puissent y exposer leurs travaux réalisés à l'école. C'est un projet qui fonctionne bien. Et c'est aussi l'Observatoire qui le finance. Voilà, pour ajouter une activité mais, qui effectivement, n'est pas communiquée sur le site.

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Il y a un an, à quelques jours près, nous avons, ici, accordé une subvention à l'institution Théâtre Concept Silo, qui est maintenant Théâtre Silo du Lac, qui avait besoin d'argent pour déménager et aménager ses nouveaux locaux. Ces nouveaux locaux, elle les inaugure ce samedi, avec un petit peu de retard dû à des difficultés relatives à la dalle qui était carbonée à cause de la stagnation des sels de déneigement. Maintenant, ce théâtre est là, il a une jauge qui est le double de celle qu'il avait précédemment. Vous êtes invités à le fréquenter. Je l'ai fréquenté et je n'étais pas le seul ici à y aller assez souvent. Sa programmation est toujours distrayante, sympathique, je dirais même tous publics. Nous l'avons soutenu par une subvention, il faut maintenant le soutenir par notre présence à ses spectacles.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

J'ai déposé une interpellation sur l'énergie de l'eau lors du dernier Conseil et je remercie la Municipalité pour la réponse très détaillée que j'ai reçue. J'ai, à ce sujet, une question, mais j'annonce mes intérêts avec le site Helvetia info.ch que je suis en train de faire. J'ai pu voir, que sur de nombreuses Communes, plus petites que Renens, on peut trouver de manière détaillée la réponse aux interpellations qui sont écrites. Donc on peut retrouver un historique de toutes les interpellations et de toutes les réponses qui sont données, également les postulats. Aujourd'hui, si on recherche notre postulat sur le site, il est très difficile de le retrouver, il se trouve sur le site mais en deux parties donc l'introduction et tout est sous format PDF. Ce n'est vraiment pas agréable. Si les Conseillers communaux souhaitent faire leur travail, retrouver un historique, parce qu'à plusieurs reprises on nous a dit : quelle interpellation a été posée, il faut que je la retrouve. Et on n'a aucune manière de faire correctement notre travail. Pour ma part, on m'a dit peut-être qu'il faut plus d'argent pour que l'on puisse mettre ces informations sur le site et qu'il faut passer par un postulat. Etant donné que j'ai des intérêts, que je suis en train de faire un site d'information, ce n'est pas moi qui souhaite faire ce type de postulation. Je trouve vraiment dommage, ayant à plusieurs reprises contacté plusieurs personnes à ce sujet, que personne du Conseil communal ne souhaite faire une proposition pour que l'on retrouve un historique de toutes nos interpellations et de toutes les réponses qui sont données. Parce que la réponse que j'ai reçue sur l'énergie de l'eau est très intéressante et très complète et je trouve dommage que vous ne soyez pas au courant.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question à la Municipalité. Je ne sais pas quelle personne pourra répondre. Le massacre du 14 avril où on n'a plus que du goudron et du béton. Et tout d'un coup, le giratoire qui a été fait au Chemin des Paudex, il y a de la verdure, il y a de la terre. Est-ce que, peut-être, on a des ingénieurs ou des techniciens à la Commune qui ont eu une idée géniale et qui se sont dit : à la place du goudron, on pourrait mettre de la verdure, de la terre. Mais au 14 Avril, je suis désolé, il y a une immense bande inutile de goudron, donc tous les arbustes, tous les buissons qui étaient le long du 14 Avril ont été démontés. C'est juste pour savoir s'ils pensent qu'on pourra de nouveau enlever le goudron sur les giratoires et sur les refuges vers les passages à piétons ou alors, si en mettant du goudron ça donne beaucoup moins de travail. Peut-être...

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci pour le compliment pour les Paudex. Il est vrai que ça a été l'occasion de corriger, de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire de sécuriser un carrefour et de le végétaliser. Mais c'est un « petit projet » qui a eu un début et une fin dans un temps assez court et on s'en réjouit. Le 14 Avril n'est pas terminé, clairement, et de la végétalisation est encore attendue, ça vient.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

C'est suite à la dernière intervention de Mme Thode. J'avais déposé un postulat justement concernant la visibilité des élus. Là aussi, je n'ai toujours pas de réponse. C'était aussi pour que si on avait envie de trouver un historique et tout ce que l'on avait proposé, tout ce dont on avait parlé dans ce Conseil, le trouver facilement. C'était dans ce but-là. C'est le même exemple que le Grand Conseil que j'avais proposé. Et je n'ai toujours pas de réponse.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je surpris que vous disiez que vous n'avez pas eu de réponse. Une commission avait siégé, dont vous étiez le Président et on avait répondu que le but éventuel de ceci n'est pas de dire « Clément Jean-François a déposé 42 postulats... ». La thématique qui était proposée à l'époque, qui était la visibilité des élus, ne nous paraissait pas pertinente dans le sens où nous travaillons de manière concertée en équipe. Nous poursuivons des objectifs. Mais l'intention serait plus de dire quel objectif nous poursuivons que de dire qui a fait le plus de pas dans la direction. C'est pour cela que, à ma connaissance, la commission n'avait pas repris votre proposition, M. Korkmaz. Mais est-ce que je me trompe ? Parce qu'on a un Conseil communal extrêmement dynamique, beaucoup de questions. C'est ce que j'avais retenu de la proposition. Maintenant, s'il s'agit de faire autre chose, c'est une autre thématique. Le thème, ce n'est pas « visibilité des élus » c'était quelque chose qui nous, nous attirait peu. On préfère, éventuellement, dire « quelles sont les thématiques déjà traitées, comment elles ont été abordées » cela pourrait être une autre demande. Voilà ce que j'avais compris, mais est-ce que les Membres de la Commission avec qui j'ai parlé de ça confirment ce que je dis ou l'infirment, c'est à vous de me le dire.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Encore une fois, je souhaite annoncer mes intérêts avec la proposition du site que j'ai fait helvetiainfo.ch. C'est juste en réponse à ce qui a été fait. Que ma proposition n'ait pas été reprise, que je n'aie pas reçu de réponse, ce n'est pas l'endroit d'en parler maintenant. Mais simplement, j'invite encore une fois la Commune à regarder les propositions que j'ai faites sur ce site-là. Peut-être, au moins, que tout puisse être retrouvé facilement, que ce soit vraiment beaucoup plus agréable. Que l'on ait une réponse par exemple, si un postulat ou une interpellation qui est faite, une question qui soit donnée, que ce soit écrit à côté « oui, il y a une réponse par oral » ou « à telle date, il y a une telle réponse écrite » et en PDF on peut retrouver un document. J'ai fait une proposition, il y a un site, pour pas cher, mais ce n'est pas du tout le lieu d'en parler. Mais si ce n'est pas repris, et bien, au moins, peut-être que le site renens.ch pourrait retrouver ce type d'informations. Ce n'était pas du tout fait dans le but de mettre en avant une personne, mais simplement de retrouver facilement, faciliter le travail des Conseillers communaux.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Le 11 novembre, le journal 24Heures faisait un article parlant de la réouverture du Grand Pont, indiquant que si les milieux économiques ne lèvent pas leurs oppositions il pourrait être encore nécessaire d'attendre 4 ans avant de pouvoir lancer la construction du dernier tronçon du Tram et 3 ans et demi pour les travaux, soit près de 8 ans en tout. Mes questions sont : les propos du 24Heures reposent-ils sur une réalité connue de la Municipalité ? Et si oui, quels impacts pour ces 8 prochaines années à Renens ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On le sait, ce Tram vit des moments difficiles dans ces procédures. Ce que dit 24Heures est lié à l'enquête, à la PAP, Procédure d'Approbation des Plans complémentaires, qui a été faite à Lausanne pour renoncer à construire la rampe Vigie-Gonin et trouver des solutions en remplacement de la rampe Vigie-Gonin. C'est cette enquête qui a subi quelques oppositions

et ils sont en négociations, la Municipalité de Lausanne avec ces milieux économiques que 24Heures citait et que vous relayez. Il y a un risque, en effet, qu'ils ne puissent pas s'entendre et que la procédure soit prolongée. Maintenant, le plan B n'existe pas encore parce que le risque n'est pas encore avéré. Vous avez vu : le chantier du Tram bat son plein, donc quoi qu'il en soit, il roulera en 2026 sur une très grande portion du territoire. Si par hasard, la dernière ne l'était pas, ce n'est pas une bonne nouvelle, mais cela le sera de toute façon un jour. Et à l'autre bout, le projet de prolongement direction Villars-Ste-Croix, lui, par contre avance bien. Donc, quoi qu'il en soit, nous aurons un très beau Tram qui ira en direction de l'ouest.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce mes intérêts en tant que Président du Renens Sumo Club. J'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer : il y a une dizaine de jours, le Club a organisé un tournoi international, open, de style ceux qui veulent venir viennent. On a eu une réponse absolument fabuleuse, on a eu des gens qui sont venus de Mumbai en Inde, de Los Angeles, Côte Ouest, de New York, Glasgow, Paris etc... Genève aussi.... Suite à cela, avec les films et les photos qui sont parues sur les réseaux sociaux, il y a eu un buzz incroyable et le nom de Renens a été vu plus d'un million de fois en 10 jours. Donc une visibilité énorme pour la Commune. J'ai été contacté par le Comité de la Fédération européenne de Sumo et je peux vous annoncer que, depuis avant-hier, nous avons reçu leur approbation pour organiser, ici à Renens, en 2023, les 7 et 8 octobre 2023 les Championnats d'Europe junior de Sumo, ce qui représente environ 300 à 350 jeunes de 12 à 18 ans qui viendront combattre pendant deux jours. Cela se passera très certainement à Maurabia et vous êtes tous, bien entendu, invités.

L'assemblée applaudit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 15 décembre 2022 à **19h00** dans cette même salle, prononce la clôture de la séance à 22h29 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

M. le Président :

La Secrétaire :

Dylan Montefusco

Corrine Simon